



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Juin 2010

Évaluation formative de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

Rapport final
Juin 2010

Direction générale de la politique stratégique et de la recherche

Évaluation formative de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

Rapport final

*Évaluation en partenariat
Direction de l'évaluation
Ressources humaines et Développement des compétences Canada*

Juin 2010

**SP-958-07-10F
(also available in English)**

NB : le numéro de catalogue ministériel est situé en bas de la page couverture sur le côté gauche.

Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

Services des publications
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
140, promenade du Portage
Phase IV, 12^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260

En ligne : <http://www12.rhdcc.gc.ca>

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010

Papier

ISBN : 978-1-100-95159-1

N° de cat. : HS28-179/2010F

PDF

ISBN : 978-1-100-95160-7

N° de cat. : HS28-179/2010F-PDF

Table des matières

Liste des abréviations	i
Sommaire.....	iii
Réponse de la direction.....	xi
1. Introduction.....	1
1.1 But du rapport	1
1.2 Aperçu de l'ICTA	1
2. Méthodologie de l'évaluation formative	5
2.1 Objectifs et portée de l'évaluation formative de l'ICTA.....	5
2.2 Questions et enjeux d'évaluation	5
2.3 Méthodologies de l'évaluation.....	6
2.3.1 Analyse documentaire	7
2.3.2 Bilan documentaire	7
2.3.3 Entrevues d'informateurs clés	7
2.3.4 Enquête menée auprès des participants.....	7
2.3.5 Évaluation et analyse de la base de données de l'ICTA	8
2.3.6 Analyse statistique des résultats	8
2.3.7 Échelle de rapport.....	9
2.3.8 Remarque sur l'approche d'évaluation	9
2.3.9 Limites de l'évaluation.....	10
3. Constatations	11
3.1 Contexte des constatations de l'évaluation formative	11
3.2 Constatations de l'évaluation formative	14
3.2.1 Conception, exécution et mise en œuvre de l'ICTA.....	14
3.2.2 Pertinence des mesures du rendement et de la collecte des données	31
3.2.3 Résultats de la participation	34
4. Conclusions.....	47
5. Recommandations.....	53

Liste des tableaux

Tableau 1.1	Nombre de projets de l'ICTA et budget total selon la province ou le territoire	3
Tableau 3.1	Âge des participants	21
Tableau 3.2	Niveau d'études des participants	22
Tableau 3.3	Sexe des participants	22
Tableau 3.4	Rémunération provenant de la principale source de revenu au cours des dix dernières années	23
Tableau 3.5	Pourcentage des participants ayant touché des prestations d'AE au cours des cinq années précédant leur participation au programme	25
Tableau 3.6	Taux de chômage estimatifs associés aux projets de l'ICTA.....	27
Tableau 3.7	Situation relative au marché du travail de la collectivité	28
Tableau 3.8	Nombre ciblé de participants comparativement au nombre de participants figurant dans la base de données de l'ICTA au moment de l'évaluation	33
Tableau 3.9	Situation par rapport au programme.....	36
Tableau 3.10	Rémunération obtenue pour un travail après la participation au programme.....	38
Tableau 3.11	Pourcentage des semaines de travail après le programme	39
Tableau 3.12	Mois écoulés avant de trouver un emploi après le programme	39
Tableau 3.13	Pourcentage des mois où des prestations d'AE ont été touchées après le programme	40
Tableau 3.14	Rémunération obtenue pour un travail après la dernière perte d'emploi avant la participation au programme	41
Tableau 3.15	Pourcentage des semaines de travail après le programme en fonction du temps écoulé depuis la dernière perte d'emploi avant la participation au programme.....	41
Tableau 3.16	Rémunération obtenue pour un travail en fonction des raisons expliquant la dernière perte d'emploi avant la participation au programme.....	42
Tableau 3.17	Pourcentage de semaines de travail en fonction des raisons expliquant la dernière perte d'emploi avant la participation au programme.....	42

Liste des abréviations

AE	Assurance-emploi
ARC	Agence du revenu du Canada
C.-B.	Colombie-Britannique
DGCE	Direction générale des compétences et de l'emploi
EP	Études postsecondaires
FFAP	Formulaire de fin d'activité du participant
FPT	Fédéral-provincial-territorial
FRP	Formulaire de renseignements sur le participant
Î.-P.-É	Île-du-Prince-Édouard
ICTA	Initiative ciblée pour les travailleurs âgés
N.-B.	Nouveau-Brunswick
N.-É.	Nouvelle-Écosse
NAS	Numéro d'assurance sociale
Qc	Québec
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
RMR	Région métropolitaine de recensement
Sask.	Saskatchewan
T.-N.-L.	Terre-Neuve-et-Labrador
Yn	Yukon

Sommaire

Ce rapport présente les constatations et les conclusions ainsi que les recommandations de l'évaluation formative de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA). L'ICTA a été mise en place en 2006 en vue d'aider les travailleurs âgés de collectivités vulnérables ayant perdu leur emploi à demeurer des participants actifs sur le marché du travail et à retourner au travail. L'ICTA est une initiative à frais partagés entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires participants. Pendant la période d'évaluation, neuf provinces et territoires participaient à l'initiative : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. L'Ontario, le Manitoba et le Nunavut ont signé des accords de contribution avec le Canada en 2009.

Le gouvernement fédéral offre du financement administré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) grâce à son cadre de programme qui établit les critères d'admissibilité des participants, des collectivités et des activités de projet. En vertu d'accords fédéraux-provinciaux-territoriaux, les provinces et les territoires exécutent le programme au moyen de contrats aux tiers avec des organismes communautaires. Pour l'ensemble du programme, le gouvernement fédéral assume un maximum de 70 % du total des coûts se rapportant à l'ICTA, et chaque province et territoire participant en assume un minimum de 30 %.

Au départ, le gouvernement du Canada a versé une somme de 70 millions de dollars pour la réalisation du programme jusqu'au 31 mars 2009. Dans le budget fédéral de 2008, ce montant a été augmenté de 90 millions de dollars, et l'initiative a été prolongée jusqu'au 31 mars 2012. Un montant de 60 millions de dollars a également été ajouté à cette somme dans le budget de 2009, portant à 220 millions de dollars le total versé par le gouvernement fédéral.

Méthodologie et portée de l'évaluation

L'évaluation formative couvre la période du mois d'octobre 2006 au mois d'octobre 2008 et porte sur l'examen de la conception, de l'exécution et de la mise en œuvre de l'ICTA, y compris la qualité et l'intégrité de sa base de données. Elle comprend aussi une évaluation des résultats découlant de la participation des neuf provinces et territoires ayant pris part à l'initiative.

L'évaluation formative s'appuie sur une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives. Les méthodes qualitatives comprennent une analyse documentaire, un examen des documents du programme ainsi que 53 entrevues d'informateurs clés menées auprès de représentants de RHDC, des provinces, des territoires et des projets à l'extérieur du Québec. Les méthodes quantitatives comportent l'évaluation et l'analyse de la base de

données de l'ICTA ainsi qu'une enquête menée auprès des 747 participants figurant dans la base de données de l'ICTA (taux de réponse réel de 73,4 %¹).

Le gouvernement du Québec a réalisé une évaluation formative de l'ICTA exécutée au Québec. Les renseignements tirés de l'enquête menée auprès des participants (taux de réponse de 70 %) et des entrevues d'informateurs clés découlant de l'évaluation réalisée au Québec ont été intégrés dans la présente évaluation.

Principales constatations

1. Conception, exécution et mise en œuvre de l'ICTA

L'ICTA tient-elle compte des enseignements tirés des programmes antérieurs?

Selon la documentation, les travailleurs âgés se heurtent à de nombreux obstacles sur le chemin de l'emploi, notamment la discrimination fondée sur l'âge, la mobilité géographique, l'invalidité, le manque de compétences en matière de recherche d'emploi et les compétences professionnelles dépassées. L'examen de programmes antérieurs a montré que des initiatives visant à lever ces obstacles, comme l'aide active à l'adaptation, la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge et la promotion de l'apprentissage continu, pouvaient favoriser la continuité de la participation active des travailleurs âgés au marché du travail. Cet examen a aussi montré que les interventions précoces et adaptées aux besoins de chaque travailleur âgé à la suite d'une perte d'emploi ainsi que la mise en place d'un milieu d'apprentissage favorable constituaient des mesures utiles. Cependant, les résultats de la documentation ne sont généralement pas prometteurs sauf pour quelques sous-groupes précis (par exemple, les travailleurs âgés plus instruits n'étant pas au chômage depuis longtemps) et en ce qui concerne certaines activités d'aide (par exemple, l'aide à la recherche d'emploi, le counseling et les subventions salariales pour les personnes au chômage depuis longtemps).

Selon l'analyse documentaire, l'examen de la base de données de l'ICTA et les entrevues d'informateurs clés, la conception de l'ICTA tient compte de la plupart des enseignements tirés des programmes antérieurs destinés aux travailleurs âgés. L'ICTA appuie l'adaptation des projets en fonction des besoins et des styles d'apprentissage des participants, offre de l'aide en ce qui a trait à la présélection et à la sélection des participants et présente une série de mesures d'aide à l'emploi et d'amélioration de l'employabilité, y compris le soutien par les pairs et la formation professionnelle ciblée. Cependant, l'ICTA n'est pas conçue pour mettre particulièrement l'accent sur les interventions précoces suivant une perte d'emploi, c'est-à-dire qu'elle cible les travailleurs âgés qui sont le plus dans le besoin, particulièrement ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi (AE).

¹ La base de données de l'ICTA n'inclut pas les renseignements sur les participants de la province de Québec.

Quelles ont été les principales activités de projet entreprises?

L'examen de la base de données de l'ICTA révèle que la plupart des projets comprenaient toutes les activités d'aide à l'emploi nécessaires. En moyenne, les projets proposaient 10 activités d'amélioration de l'employabilité, soit bien plus que les deux activités obligatoires. Tous les projets ont respecté les exigences relatives aux activités orientées vers le groupe et, pour la plupart, ont ajouté des mesures complémentaires adaptées à chaque participant. La majorité des représentants de projet interrogés ont indiqué avoir adapté les activités de projet en fonction des besoins individuels ainsi que des travailleurs âgés en général. La majorité des répondants à l'enquête menée auprès des participants ont jugé que les services reçus avaient été utiles, et ont particulièrement apprécié la possibilité d'apprendre à leur propre rythme, en compagnie de leurs pairs. Cependant, ils se sont dits légèrement moins satisfaits de la durée des activités et du suivi.

Quels facteurs ont eu une incidence sur l'exécution du programme?

Les informateurs clés de quatre provinces ou territoires ont indiqué que les retards dans la mise au point des accords et l'approbation des projets, associés à la date d'échéance initiale du programme fixée au 31 mars 2009, ont donné lieu à un resserrement des délais pour le lancement, la promotion, la sélection des participants et l'exécution des projets dans certaines provinces.

Des informateurs clés de tous les groupes ont dégagé divers facteurs qui ont facilité l'atteinte des objectifs, notamment la souplesse de la conception du programme et des critères, qui ont permis d'offrir des activités adaptées à des marchés particuliers, l'approche collaborative d'exécution du programme, la compétence du personnel chargé d'exécuter le programme et l'entraide dont ont su faire preuve les participants.

Les projets de l'ICTA ont-ils permis de rejoindre le groupe cible visé?

Pour participer à l'ICTA, les travailleurs doivent être au chômage, légalement autorisés à travailler au Canada, ne pas avoir les compétences nécessaires à une intégration réussie à un nouvel emploi, habiter dans une collectivité admissible et avoir normalement entre 55 et 64 ans. Les personnes de 50 à 54 ans et de 65 ans et plus ayant des besoins similaires peuvent participer, dans certaines conditions, mais ce ne peut être au détriment de personnes admissibles de 55 à 64 ans. En plus des critères d'admissibilité énumérés ci-dessus, les projets doivent également cibler les travailleurs âgés au chômage qui sont le plus dans le besoin, particulièrement ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi (AE). Bien qu'ils ne soient pas ciblés, les travailleurs âgés qui touchent des prestations d'AE peuvent participer à un projet.

Les projets de l'ICTA s'adressaient aux travailleurs âgés des groupes d'âge ciblés présentant des antécédents d'instabilité en ce qui a trait au travail et ayant été faiblement rémunérés. Selon la base de données de l'ICTA, 73 % des participants faisaient partie du groupe cible principal, soit le groupe d'âge de 55 à 64 ans, et 27 % des participants appartenaient au second groupe d'âge ciblé, c'est-à-dire de 50 à 54 ans et 65 ans et plus. La plupart des répondants à l'enquête (83 %) étaient au chômage au cours du mois précédant leur participation à l'ICTA, et respectaient ce critère. Seize pour cent des

répondants avaient occupé un emploi rémunéré au cours du mois précédant leur participation au programme, et 8 % en avaient occupé un emploi au cours de la semaine précédant leur participation au programme. La majorité des participants ont indiqué que la principale raison de la perte de leur emploi principal se rapportait à des fermetures d'usines, à la réduction des effectifs ou encore à un emploi saisonnier ou de courte durée. De plus, la majorité des participants qui ont répondu à l'enquête étaient d'avis qu'ils s'étaient heurtés à de multiples obstacles importants en ce qui a trait à l'emploi.

La majorité des participants à l'ICTA (78 %) étaient des travailleurs âgés au chômage et licenciés, conformément à la priorité accordée à ce groupe de travailleurs. De plus, 22 % des participants avaient quitté leur emploi ou pris leur retraite avant de participer au programme.

Les projets de l'ICTA ont-ils permis d'atteindre les collectivités ciblées?

Une collectivité est jugée admissible à l'ICTA lorsqu'on y enregistre un taux de chômage élevé persistant et/ou lorsque la collectivité est fortement dépendante d'un seul employeur ou secteur d'activité (20 % de la population active) où il y a eu de nombreuses mises à pied ou une importante fermeture d'entreprise. La priorité doit être accordée aux collectivités et aux travailleurs âgés touchés par les fermetures et les mises à pied dans des secteurs traditionnels comme l'exploitation forestière ou minière, la pêche ainsi que le textile et le vêtement. Si les fermetures ou les mises à pied nombreuses ont un effet considérable sur les collectivités avoisinantes, les travailleurs âgés qui habitent dans l'une ou l'autre des collectivités touchées sont admissibles aux activités.

Les taux de chômage indiqués pour les collectivités ciblées par les projets de l'ICTA étaient les suivants :

- 42,4 % des projets se sont déroulés dans des collectivités accusant un taux de chômage de 10 % ou moins;
- 57,6 % des projets ont eu lieu dans des collectivités accusant un taux de chômage de 10,1 % ou plus (dont 34,2 % dans des collectivités accusant un taux de chômage de plus de 15 %).

De plus, la grande majorité des projets (94 %) se sont déroulés dans des collectivités touchées par une réduction importante des effectifs ou encore la fermeture d'un secteur d'activité, et 54 % des projets ont eu lieu dans des collectivités où plus de 20 % de la population active dépendaient du secteur touché par la réduction des effectifs ou la fermeture.

À ce titre, la grande majorité des projets de l'ICTA respectaient au moins un des critères d'admissibilité à l'exception d'un projet. Celui-ci visait à favoriser la participation des travailleurs âgés à la vie active en les orientant vers des secteurs économiques en expansion, mais il ne respectait pas le critère d'admissibilité relativement aux collectivités ciblées puisque le taux de chômage était plus bas que le taux de chômage moyen national ou provincial.

Dans quelle mesure les projets financés ont-ils ouvert la voie au développement économique dans les collectivités ciblées?

Les renseignements tirés des entrevues menées auprès des représentants de projet et de l'enquête menée auprès des participants ont permis de confirmer que la plupart des projets ont réussi l'appariement entre les participants et les possibilités locales de développement économique à l'aide de la mise en valeur du potentiel, de services de placement de travailleurs et de la formation professionnelle à court terme pour des emplois et des secteurs précis. Dans certaines collectivités, les possibilités d'occuper un autre emploi étaient limitées, et quelques projets ont mis l'accent sur les possibilités de travail autonome.

Est-il établi que la collectivité a pris part aux projets?

Les documents de projet montrent que tous les promoteurs de projet de l'ICTA étaient des services d'aide à l'emploi, des agences de développement économique ou des collèges. La plupart des représentants de projet interrogés ont indiqué que d'autres organismes leur ont offert différents niveaux et différents types d'aide non financière, ce qui a constitué un facteur important dans la réussite des projets.

2. Qualité des données et processus de collecte de données

Les informateurs clés de RHDCC ainsi que des provinces et des territoires ont confirmé que la plupart des provinces et des territoires ont respecté les exigences en ce qui a trait à la collecte et au transfert des données en temps utile, malgré la présence de certains délais relativement à la présentation de rapports et de données sur les participants ainsi que de lacunes liées aux difficultés concernant les formulaires de fin d'activité devant être remplis par certains participants.

L'examen de la base de données de l'ICTA montre que les données conservées sur les projets de l'ICTA et leurs participants étaient relativement complètes et exactes. Les renseignements sur les participants, à l'exclusion des participants du Québec, ont été recueillis à partir des formulaires remplis par les participants au début et à la fin des projets, ou encore lorsqu'ils ont cessé d'y participer.

On reconnaît que les données actuelles recueillies sur les participants de l'ICTA limiteront la portée d'une évaluation sommative puisqu'il sera impossible d'évaluer les effets nets du programme. L'approche optimale pour remédier à l'insuffisance des données consisterait à :

- télécharger les coordonnées des clients des dossiers imprimés vers la base de données électronique de l'ICTA;
- obtenir le numéro d'assurance sociale (NAS) des participants, y compris celui des anciens participants. Il s'agit là de la seule méthode éprouvée pour analyser les effets nets du programme sur l'emploi, la rémunération et le recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.

3. Résultats de la participation

L'ICTA a-t-elle donné les résultats attendus et aidé les travailleurs âgés à chercher, à trouver et à conserver un emploi?

La plupart des répondants à l'enquête (80 %) ont estimé avoir amélioré leur employabilité depuis leur participation aux activités de projet. La majorité des répondants ont jugé que la formation reçue et les autres activités auxquelles ils ont participé leur ont permis de trouver un emploi plus rapidement qu'ils n'auraient pu le faire autrement et que leurs compétences ainsi que leur expérience correspondaient bien aux possibilités d'emploi de leur région.

Les résultats sur le marché du travail pour les participants ont été très positifs. La plupart des répondants à l'enquête (75 %) qui ne participaient plus au projet ont trouvé un emploi pendant leur participation à l'ICTA ou après celle-ci. Vingt-quatre pour cent des répondants ont trouvé un emploi pendant qu'ils participaient au projet, 38 % au cours des trois mois suivant la fin du projet et 12 % après plus de trois mois. Au moment de l'enquête, près du quart des participants n'avaient pas trouvé d'emploi.

Au moment de l'enquête, 8,2 mois en moyenne s'étaient écoulés depuis la fin des projets de l'ICTA. Les trois quarts des répondants ont occupé un emploi rémunéré après le projet et, en moyenne, avaient travaillé 45 % des semaines écoulées depuis la fin de leur participation au projet. Près des deux tiers des répondants à l'enquête qui avaient trouvé un emploi ont indiqué que leur participation au programme les avait aidés à cet égard.

Même si un fort pourcentage de répondants occupaient toujours un emploi au moment de l'enquête, bon nombre d'entre eux ont perdu leur emploi dans la période suivant le projet. Au moment de l'enquête, 45 % des répondants occupaient un emploi, soit une diminution de 30 points par rapport au pourcentage de participants qui occupaient un emploi rémunéré à un moment donné dans la période suivant le projet. Après leur participation à l'ICTA, 25 % des répondants à l'enquête ont touché des prestations d'AE pendant 3,5 semaines en moyenne.

Les répondants qui étaient au chômage depuis longtemps (plus de 12 mois) avant de participer au projet de l'ICTA étaient moins susceptibles de travailler après le projet et, en moyenne, ils ont travaillé moins longtemps. Même si cette constatation démontre l'importance des interventions précoces suivant une perte d'emploi, elle indique également que les répondants au chômage depuis longtemps avaient le plus besoin de l'aide offerte par l'ICTA, et constituaient ainsi un groupe cible approprié aux fins du programme.

Dans quelle mesure les résultats ont-ils varié selon les différentes combinaisons d'activités de projet et de types de formation professionnelle employées?

Les résultats découlant des combinaisons d'activités de l'ICTA et de types de formation professionnelle n'ont pu être établis de façon statistique, en partie en raison de la taille restreinte de l'échantillon ayant pu être constitué. La grande proportion des participants à l'ICTA ayant participé à de multiples activités d'amélioration de l'employabilité (et peut-être à différents moments) se démarque et se distingue des tendances typiques en ce qui a trait à la participation à des programmes similaires du marché du travail, ce qui présentera

des problèmes pour mesurer les répercussions de chaque activité de l'ICTA et des combinaisons d'activités dans le cadre d'évaluations sommatives futures.

Quelles sont les premières pratiques exemplaires et leçons apprises en ce qui a trait à la conception et à l'exécution des projets de l'ICTA?

Les informateurs clés de tous les groupes ont dégagé plusieurs éléments qui pourraient être améliorés ou appliqués à plus grande échelle pour renforcer un programme qu'ils jugent par ailleurs très efficace. Ces éléments comprennent un plus grand délai d'exécution pour le lancement du projet, un programme de plus longue durée, l'adaptation continue des projets, l'amélioration des compétences des animateurs, la collaboration avec des partenaires et davantage de ressources pour des éléments comme la mise en valeur du potentiel auprès des employeurs et l'octroi de subventions salariales.

De plus, les participants de tous les groupes ont cerné diverses pratiques et caractéristiques du programme jugées efficaces dans le cadre des projets actuels, notamment l'adaptation en fonction des besoins, des intérêts et des styles d'apprentissage des participants, le recours à des employés compétents, le soutien par les pairs et l'apprentissage de l'informatique.

Recommandations

À partir des résultats de l'évaluation formative, les recommandations suivantes ont été formulées en vue d'effectuer un suivi.

- Le programme gagnerait à définir clairement et précisément les critères d'admissibilité ainsi que des règles en matière de souplesse.
- La portée des évaluations futures est limitée par l'absence de NAS. Une approche optimale en vue de la réalisation de futures évaluations sommatives de l'ICTA serait de recueillir les NAS de façon à faciliter l'identification des participants et l'établissement de liens entre les données.
- Compte tenu des résultats observés à court terme en ce qui a trait à l'emploi, on recommande que les évaluations futures portent sur les répercussions à plus long terme sur la situation des participants aux projets de l'ICTA par rapport au marché du travail (employés, chômeurs et motifs expliquant l'incapacité à trouver un emploi, inactifs, y compris les retraités), à leur rémunération et à leur recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Réponse de la direction

Introduction

La Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE) remercie toutes les personnes ayant participé à la réalisation de l'évaluation formative de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA). La DGCE exprime plus particulièrement sa reconnaissance aux provinces et territoires, aux informateurs clés, aux fournisseurs de services ainsi qu'aux participants ayant répondu aux enquêtes pour leurs contributions respectives.

La période de référence pour l'évaluation formative couvre les deux premières années de la mise en œuvre du programme de l'ICTA (de 2006 à 2008). Cette évaluation a été réalisée dans le cadre de l'engagement de la DGCE visant à établir de quelle façon la conception, l'exécution et la mise en œuvre du programme appuyaient l'atteinte des objectifs du programme. Les pouvoirs en matière d'évaluation sont établis en fonction du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) intégré et du Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) ainsi que de chaque accord de contribution fédéral-provincial-territorial.

Principales constatations

De façon générale, les résultats de l'évaluation sont positifs. La Direction générale des compétences et de l'emploi est satisfaite des constatations qui montrent que les projets ont réussi à atteindre le groupe d'âge cible principal, ainsi que le second groupe cible, en ce qui a trait aux travailleurs âgés au chômage, la priorité étant accordée à ceux qui sont le plus dans le besoin (ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi), que la grande majorité des projets touchent les collectivités ciblées et que les caractéristiques et les activités de projet sont adaptées de façon à répondre adéquatement aux besoins et aux attentes des participants.

De plus, les résultats obtenus sur le marché du travail par les participants ayant répondu à l'enquête ont été positifs, c'est-à-dire que 75 % d'entre eux ont trouvé un emploi pendant leur participation à l'ICTA ou après celle-ci, et 80 % des répondants ont mentionné qu'ils croyaient avoir amélioré leur employabilité grâce aux activités du projet. En outre, l'évaluation a permis de constater que la plupart des projets ont réussi l'appariement entre les participants et les perspectives locales de développement économique de leur région. Enfin, les constatations de l'évaluation indiquent que le programme respecte les exigences en matière de transfert et de collecte de données et que les données administratives recueillies sont relativement complètes et exactes. Les pratiques exemplaires et les leçons tirées de l'évaluation guideront et appuieront l'exécution efficace du programme et l'adaptation continue de la conception des projets pour qu'ils demeurent pertinents.

Recommandations et mesures de suivi

Trois recommandations relatives aux mesures de suivi découlent de l'évaluation.

Première mesure de suivi : Le programme gagnerait à définir clairement et précisément les critères d'admissibilité ainsi que les règles en matière de souplesse à l'avenir.

L'ICTA est précisément conçue pour offrir une certaine souplesse pour que les provinces et les territoires soient en mesure d'adapter le programme afin de répondre aux situations très diversifiées sur le marché du travail des travailleurs âgés au chômage et des collectivités dans l'ensemble du pays. Depuis la création du programme, des modifications ont été apportées aux critères d'admissibilité de façon à augmenter la souplesse et la portée du programme. Par exemple, une modification a été apportée pour clarifier l'admissibilité des travailleurs âgés de plus de 64 ans. De plus, afin de mettre en œuvre l'engagement présenté dans le budget de 2009 visant à augmenter la portée du programme en rendant potentiellement admissibles plus de 250 collectivités supplémentaires, un changement aux critères d'admissibilité des collectivités a été apporté de façon à inclure les villes dont la population est supérieure à 250 000 habitants.

Selon le programme, il est vrai qu'une définition claire des critères d'admissibilité des collectivités ainsi que des règles en matière de souplesse constitue un élément important. Il est également important de s'assurer que les modifications supplémentaires visant la clarté demeurent cohérentes avec l'objectif visé par le programme. Les provinces, les territoires et les fournisseurs de services ont établi que la souplesse de la conception et des critères du programme de l'ICTA constituait un important facteur de réussite en permettant de cibler de façon plus précise certaines situations particulières.

Afin de tenir compte de cette recommandation, des éclaircissements stratégiques supplémentaires sur les règles d'admissibilité des collectivités seront apportés au programme. Compte tenu de la nature diversifiée du marché du travail dans l'ensemble du pays, le critère se rapportant à l'établissement des collectivités admissibles en fonction d'un « taux de chômage élevé persistant » doit être revu dans le contexte plus large des conditions du marché du travail de chaque province ou territoire. Les agents de programme continueront également à surveiller le programme pour s'assurer qu'il répond aux besoins des travailleurs âgés au chômage dans au marché du travail en constante évolution.

Avant la fin de septembre 2010, les éclaircissements stratégiques auront été établis, les provinces et les territoires auront été informés et tous les documents auront été examinés.

Deuxième mesure de suivi : La portée des évaluations futures est limitée par l'absence de NAS. Une approche optimale en vue de la réalisation de futures évaluations sommatives de l'ICTA serait de recueillir les NAS de façon à faciliter l'identification des participants et l'établissement de liens entre les données.

Le programme admet que l'absence du numéro d'assurance sociale des participants limite la portée des évaluations sommatives futures. Présentement, le Ministère ne détient pas les pouvoirs nécessaires pour recueillir les NAS dans le cadre de l'ICTA. La DGCE s'emploie à obtenir les pouvoirs nécessaires de façon à s'assurer d'avoir accès aux NAS

pour les activités d'évaluation futures. Les résultats de cette démarche devraient être connus à l'automne 2010. En l'absence de ces pouvoirs, la DGCE continuera à travailler de concert avec la Direction de l'évaluation pour établir des solutions de rechange à l'appui d'une évaluation efficace des résultats découlant du programme.

Dans l'évaluation, on recommande également le téléchargement des coordonnées du client à partir des dossiers imprimés vers la base de données électronique de l'ICTA. Le programme reconnaît que l'accès à ces renseignements par voie électronique faciliterait le suivi auprès des clients. Dans le cadre du processus d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, la faisabilité de la conservation de ces renseignements dans la base de données a été évaluée, mais a été jugée trop coûteuse pour un si petit ensemble de données. Cependant, les coordonnées des clients sont toujours disponibles aux fins d'évaluation dans les dossiers imprimés.

Troisième mesure de suivi : Compte tenu des résultats observés à court terme en ce qui a trait à l'emploi, on recommande que les évaluations futures portent sur les répercussions à plus long terme sur la situation des participants aux projets de l'ICTA par rapport au marché du travail (employés, chômeurs et motifs expliquant l'incapacité à trouver un emploi, inactifs, y compris les retraités), à leur rémunération et à leur recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Le programme approuve le fait que les évaluations futures examinent les répercussions à long terme sur les résultats des participants à l'ICTA se rapportant au marché du travail.

Les résultats démontrant de moins bons résultats en matière d'employabilité pour les répondants au chômage depuis longtemps (plus de 12 mois) avant leur participation concordent avec les données se trouvant dans la documentation en ce qui a trait aux travailleurs âgés licenciés depuis une longue période. La DGCE discutera de cette question avec les provinces et les territoires pour voir si des activités précises ou encore des façons d'adapter les projets pouvant aider ce groupe de travailleurs devraient être mises en place.

Il serait aussi justifié de présenter davantage de renseignements relativement aux liens pouvant être établis entre les périodes de chômage (avant et après la participation) et la gravité de la situation locale du marché du travail. La DGCE examinera la possibilité de recueillir des renseignements sur cette question grâce à des consultations menées auprès des provinces et des territoires ainsi qu'à l'évaluation sommative.

De plus, l'évaluation formative a permis de cibler un groupe de participants ayant déjà quitté leur emploi ou pris leur retraite avant de participer à l'ICTA. La DGCE souhaite mieux comprendre les conditions propres à ces travailleurs âgés. Il serait utile d'obtenir de plus amples renseignements sur le rôle de l'ICTA relativement à l'aide apportée à ces travailleurs âgés afin qu'ils puissent réintégrer la population active, plus particulièrement compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre imminente et du besoin d'augmenter la durée de la participation à la vie active des travailleurs âgés. La DGCE travaillera de concert avec la Direction de l'évaluation afin d'établir si ces renseignements peuvent être obtenus grâce à l'évaluation sommative.

Enfin, la DGCE reconnaît qu'il est difficile d'attribuer les résultats obtenus à des combinaisons précises d'activités et travaillera de concert avec la Direction de l'évaluation à trouver des méthodes et de futures questions d'évaluation pouvant aider à évaluer les liens entre les différentes caractéristiques des projets et les résultats obtenus par les participants.

Conclusion

L'évaluation formative comprend des constatations positives sur la conception, l'exécution et la mise en œuvre de l'ICTA. Les renseignements obtenus témoignent aussi de résultats positifs sur le marché du travail pour les participants à l'ICTA. Cette constatation est particulièrement prometteuse compte tenu des situations de marché du travail difficiles dans les collectivités ciblées pour les projets de l'ICTA. Les recommandations formulées ci-dessus se rapportant aux mesures de suivi offrent des conseils éclairés aux cadres supérieurs et serviront à guider l'amélioration continue de l'ICTA. À cette fin, certaines mesures de suivi font déjà l'objet de plans de mise en œuvre alors que d'autres seront examinées de façon plus approfondie.

1. Introduction

1.1 But du rapport

Ce rapport présente les constatations et les conclusions de l'évaluation formative de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA). En voici les différentes sections :

Section 1 : Introduction

Section 2 : Méthodologie de l'évaluation

Section 3 : Constatations de l'évaluation

Section 4 : Conclusions

Section 5 : Recommandations

1.2 Aperçu de l'ICTA

L'ICTA a été mise en place en 2006 et constitue une initiative à frais partagés entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires participants. Au départ, le gouvernement du Canada a versé une somme de 70 millions de dollars pour l'élaboration de programmes jusqu'au 31 mars 2009. Dans le budget fédéral de 2008, ce montant a été augmenté de 90 millions de dollars et l'initiative a été prolongée jusqu'au 31 mars 2012. Un montant de 60 millions de dollars a également été ajouté à cette somme dans le budget fédéral de 2009, portant à 220 millions de dollars la somme totale versée par le gouvernement fédéral.

Objectif de l'ICTA

L'ICTA vise à soutenir les travailleurs âgés au chômage des collectivités vulnérables grâce à des activités destinées à les aider à retourner au travail. Là où il est peu probable que des emplois soient immédiatement créés, les activités peuvent viser à accroître l'employabilité des travailleurs âgés et à faire en sorte qu'ils demeurent des participants actifs et productifs sur le marché du travail pendant que leur collectivité traverse une période d'adaptation. Les résultats attendus du programme de l'ICTA sont les suivants :

- accroître la participation des travailleurs âgés au marché du travail²;
- améliorer les compétences et l'expérience monnayables dont les travailleurs âgés participants disposent et, par conséquent, les aider à obtenir un emploi;

² Selon l'ICTA, on entend par « participation au marché du travail » les travailleurs âgés en emploi ou au chômage qui cherchent un emploi de façon active.

- favoriser la réalisation de transitions³ inclusives et efficaces vers le marché du travail pour les travailleurs âgés participants.

Méthode d'exécution, activités de projet et répartition du budget

En vertu de l'ICTA, les fonds sont répartis en fonction des accords de contribution établis avec neuf provinces et territoires : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest⁴.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) est responsable du cadre de programme de l'ICTA, de la négociation des accords de contribution avec les provinces et les territoires participants, de la gestion des ressources financières relatives à ces accords et de l'évaluation de l'initiative à l'échelle nationale. Chaque projet de l'ICTA recommandé par les provinces et les territoires est évalué par RHDCC en fonction des objectifs de l'initiative avant d'être présenté au Ministère afin d'obtenir l'approbation finale.

Les provinces et les territoires se chargent de la gestion de l'ICTA selon leurs pouvoirs respectifs, notamment la promotion du programme, la demande de propositions d'organismes communautaires afin d'offrir des services directs aux travailleurs âgés, l'évaluation des propositions et la présentation des projets recommandés à RHDCC. Les provinces et les territoires sont aussi chargés du contrôle des projets, de la collecte de données sur les projets et les participants et des rapports sur l'avancement des projets ainsi que de la présentation de ces renseignements à RHDCC.

Dans l'ensemble du programme, le gouvernement fédéral verse un montant maximum équivalant à 70 % du total des coûts de l'ICTA, et chaque province et territoire verse un montant minimum équivalant à 30 % du coût total⁵.

Projets de l'ICTA selon la province ou le territoire

Au 10 octobre 2008, 78 projets étaient en place, ce qui représente un budget estimatif total de 35,1 millions de dollars. Le tableau 1.1 présente une vue d'ensemble du nombre de projets selon la province ou le territoire, le nombre ciblé de participants ainsi que le budget total⁶.

³ Comme l'ICTA vise à intégrer les travailleurs âgés au marché du travail, « transition » signifie principalement une transition vers le marché du travail.

⁴ Les provinces de l'Ontario et du Manitoba ont signé des accords de contribution avec le Canada respectivement en septembre 2009 et en août 2009. Le territoire du Nunavut a aussi signé un accord de contribution en septembre 2009.

⁵ Le montant de 30 % du coût total de l'initiative que doit verser la province ou le territoire peut comprendre des frais administratifs, jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à un maximum de 20 % du coût total du projet.

⁶ Les dépenses courantes peuvent être moins élevées puisque certains projets ne sont pas terminés et certains peuvent ne pas avoir dépensé tous les fonds approuvés.

Tableau 1.1			
Nombre de projets de l'ICTA et budget total selon la province ou le territoire			
Province ou territoire	Projets	Nombre ciblé de participants	Budget total
Terre-Neuve-et-Labrador	8	134	1 397 100 \$
Nouvelle-Écosse	13	194	1 842 155 \$
Île-du-Prince-Édouard	1	180	888 545 \$
Nouveau-Brunswick	3	180	3 115 604 \$
Québec	34	1 795	16 657 419 \$
Saskatchewan	5	194	1 683 877 \$
Colombie-Britannique	12	896	8 669 669 \$
Territoires du Nord-Ouest	1	15	61 500 \$
Yukon	1	87	785 713 \$
Total	78	3 675	35 101 581 \$
Source : RHDCC			

Activités de projet, collectivités et participants admissibles

Les critères d'admissibilité de l'ICTA sont les suivants :

Participants – Les participants doivent être au chômage, légalement autorisés à travailler au Canada, ne pas avoir les compétences nécessaires à une intégration réussie à un nouvel emploi, habiter dans une collectivité admissible et avoir normalement entre 55 et 64 ans. Les personnes de 50 à 54 ans et de 65 ans et plus ayant des besoins similaires peuvent participer, dans certaines conditions, mais pas au détriment des demandeurs admissibles de 55 à 64 ans.

Les accords de contribution signés entre le Canada et les provinces et les territoires mentionnent en outre que les projets doivent également cibler les travailleurs âgés au chômage qui sont le plus dans le besoin, particulièrement ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi (AE). Bien qu'ils ne soient pas ciblés, les travailleurs âgés qui touchent des prestations d'AE peuvent participer à un projet. Lorsque la fermeture ou les mises à pied nombreuses ont un effet considérable sur les collectivités avoisinantes, les travailleurs âgés qui habitent dans l'une ou l'autre des collectivités touchées sont admissibles.

L'ICTA vise à compléter les programmes et les services actuels relativement au marché du travail, en particulier ceux qui font l'objet d'Ententes sur le développement du marché du travail ainsi que les programmes des provinces et des territoires.

Collectivités – Les collectivités admissibles enregistrent un taux de chômage élevé persistant⁷ ou dépendent fortement d'un seul employeur ou secteur d'activité⁸ où il y a eu de nombreuses mises à pied ou une importante fermeture d'entreprise dans un secteur traditionnel tel que l'exploitation forestière ou minière, la pêche ou encore le textile et le vêtement. Au moment de l'évaluation, les villes et les municipalités considérées comme

⁷ La notion de taux de chômage élevé n'est pas définie dans le mandat de l'ICTA.

⁸ Par dépendance forte, on entend 20 % ou plus de la population active qui occupe un emploi pour cet employeur ou dans ce secteur d'activité.

appartenant à des régions métropolitaines de recensement (RMR) dont la population dépasse 250 000 habitants n'étaient pas admissibles à l'ICTA. Ce critère a été modifié dans le cadre du budget de 2009 : les villes dont la population est de moins de 250 000 habitants et où on enregistre un taux de chômage élevé persistant ou encore qui dépendent fortement d'un seul employeur ou secteur d'activité touché par une réduction d'effectif ou une fermeture peuvent être admissibles, même si elles se situent dans une région métropolitaine de recensement dont la population est plus élevée. La priorité doit aussi être accordée aux collectivités où l'accès aux mesures de formation et d'aide à l'emploi est limité.

Activités de projet – Tous les projets doivent prévoir des *activités d'aide à l'emploi* dont (entre autres) la rédaction de C.V., les techniques d'entrevue, le counseling et les clubs de recherche d'emploi. Les projets doivent aussi adopter une approche de groupe, et ce groupe ne compter que des travailleurs âgés.

De plus, tous les projets doivent comporter au moins deux autres *activités d'amélioration de l'employabilité*. Ces activités comprennent (entre autres) l'évaluation, le mentorat par les pairs, la mise à niveau des compétences essentielles, la formation professionnelle, les subventions salariales d'accès aux emplois disponibles, la préparation au travail autonome, l'expérience de travail dans le cadre de projets communautaires, la mise en valeur du potentiel directement auprès des employeurs ainsi que le suivi et le mentorat après un projet. D'autres approches d'amélioration de l'employabilité éprouvées peuvent également être utilisées. Tous les projets doivent offrir un soutien du revenu aux participants sous forme d'allocations, de salaire ou de subventions salariales.

2. Méthodologie de l'évaluation formative

Cette section présente une vue d'ensemble des objectifs et de la portée de l'évaluation formative, des questions et des enjeux d'évaluation abordés ainsi que des méthodologies utilisées.

2.1 Objectifs et portée de l'évaluation formative de l'ICTA

L'évaluation formative vise à fournir une évaluation de la conception, de l'exécution et de la mise en œuvre de l'ICTA, notamment de la qualité de la base de données de l'ICTA et des processus de collecte de données. De plus, l'évaluation formative est conçue de façon à fournir un profil analytique et descriptif des projets réalisés ainsi que de la situation socio-économique des collectivités où ces projets se déroulent. Enfin, elle permet d'évaluer les résultats découlant de la participation relativement au marché du travail.

L'évaluation formative couvre la période du programme allant du mois d'octobre 2006 au mois d'octobre 2008⁹.

2.2 Questions et enjeux d'évaluation

Dix-sept questions d'évaluation ont été élaborées en vue d'aborder les enjeux et les questions se rapportant à la conception, à l'exécution et à la mise en œuvre de l'ICTA.

Conception, exécution et mise en œuvre de l'ICTA

1. Dans quelle mesure les objectifs des projets concordaient-ils avec ceux de l'ICTA?
2. Y a-t-il des facteurs particuliers qui ont simplifié ou compliqué l'atteinte des objectifs des projets?
3. Quels sont, pour chacun des projets, les programmes et services auxquels ils ont eu recours?
4. Les projets ont-ils atteint le groupe cible et les collectivités visées?
5. Quelles sont les collectivités qui ont bénéficié de tous les projets? Quel est le profil socio-économique de ces collectivités (secteurs économiques, caractéristiques du marché du travail, problèmes économiques, etc.)?
6. Dans quelle mesure les projets financés ont-ils ouvert la voie au développement économique dans les collectivités ciblées (par exemple en établissant un lien entre la formation des participants et les nouvelles perspectives d'emploi dans la région)?
7. Est-il établi que la collectivité a pris part à l'élaboration des propositions de projet?

⁹ Accords FPT en vigueur à partir du 1^{er} avril 2007.

Pertinence des mesures du rendement et de la collecte des données

8. Les dispositions relatives à la collecte et au contrôle des données étaient-elles clairement énoncées dans les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux?
9. Les données sur les clients ont-elles été recueillies et tenues comme il se doit, puis acheminées en temps utile à RHDCC? Si les données sur les clients n'ont pas été transférées à RHDCC, sont-elles accessibles aux fins d'évaluation?
10. Dans quelle mesure les données sur les clients tenues par RHDCC étaient-elles adéquates, précises et complètes?
11. Le dossier électronique des clients concorde-t-il avec leur dossier imprimé?
12. Y a-t-il des lacunes dans la base de données de l'ICTA?

Résultats de la participation

13. Les objectifs de l'ICTA ont-ils été atteints? L'ICTA a-t-elle donné les résultats attendus et aidé les travailleurs âgés à chercher, à trouver et à conserver un emploi?
14. Si l'ICTA a connu des difficultés, quelles en sont les raisons et comment pourrait-on remédier à la situation au cours des années à venir?
15. Dans quelle mesure les résultats ont-ils varié en fonction des différentes combinaisons d'interventions employées (services d'aide à l'emploi, développement des compétences, subventions salariales ciblées, travail autonome)?
16. Dans quelle mesure les résultats des participants ont-ils varié en fonction du type de formation professionnelle reçue et de la durée de celle-ci?
17. Quelles sont les premières pratiques exemplaires et leçons apprises en ce qui a trait à la conception et à l'exécution des projets de l'ICTA?

2.3 Méthodologies de l'évaluation

L'évaluation formative s'appuiera sur de multiples sources de données, y compris des méthodes qualitatives et quantitatives. Les méthodes qualitatives comporteront l'analyse documentaire, l'examen des documents du programme et 53 entrevues d'informateurs clés. Quant aux méthodes quantitatives, elles comprennent l'évaluation et l'analyse de la base de données de l'ICTA, l'enquête menée auprès de 747 participants figurant dans la base de données de l'ICTA ainsi que l'analyse statistique des résultats.

Remarque : L'évaluation formative à l'échelle nationale intègre les renseignements recueillis dans le cadre de l'évaluation formative réalisée par le gouvernement du Québec relativement aux activités de programme de cette province. L'approche utilisée est décrite dans la section 2.3.8.

2.3.1 Analyse documentaire

L'analyse documentaire visait à cerner les leçons apprises relativement aux programmes d'aide à l'emploi et d'amélioration de l'employabilité destinés aux travailleurs âgés. Ces renseignements ont fourni le cadre de la conception de l'évaluation, de son analyse et de l'établissement de rapports à cet égard. De concert avec le chargé de projet, six rapports importants, à l'échelle nationale et internationale, ont été ciblés en vue d'être examinés.

2.3.2 Bilan documentaire

Le bilan documentaire a été réalisé afin de comprendre le contexte de l'ICTA et d'aborder les trois enjeux d'évaluation soulevés. Le bilan touche les documents de programme, les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT) et les documents relatifs à chaque projet.

2.3.3 Entrevues d'informateurs clés

Les entrevues d'informateurs clés ont été conçues en vue de recueillir des renseignements de fond, notamment des opinions, des explications, des exemples et des renseignements précis se rapportant aux trois enjeux d'évaluation.

Les groupes suivants ont été rencontrés en entrevue :

- des représentants du programme de RHDCC (3);
- des cadres des provinces et des territoires à l'extérieur du Québec (9)¹⁰;
- un représentant ayant pris part à l'exécution de 41 des 44 projets hors Québec¹¹.

2.3.4 Enquête menée auprès des participants

L'enquête menée auprès des participants a permis d'aborder des questions relatives à la conception du programme, à son exécution et à sa mise en œuvre ainsi qu'aux résultats découlant de la participation. Le questionnaire de l'enquête a été établi en fonction des questions et des enjeux d'évaluation soulevés dans le cadre de la présente évaluation en conservant, autant que possible, la même formulation que celle utilisée dans le questionnaire du Québec. L'objectif était de mener l'enquête auprès des 747 participants

¹⁰ Comprend notamment deux informateurs clés de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

¹¹ Un des projets n'ayant pas commencé, aucun renseignement ne pouvait être présenté. Les responsables des deux autres projets n'ont pas répondu à la lettre d'invitation.

aux projets hors Québec. Un taux de réponse réel de 73,4 % a été atteint¹². Dans la province de Québec, le taux de réponse à l'enquête s'établit à 70 %.

2.3.5 Évaluation et analyse de la base de données de l'ICTA

L'analyse de la base de données de l'ICTA abordait les trois enjeux d'évaluation et touchait les données sur les participants ainsi que sur les projets qui figuraient dans la base de données de l'ICTA. Les données des projets ont été recueillies par RHDCC à partir des formulaires de recommandation du Ministère, lesquels ont été remplis par les responsables des provinces et des territoires. Les données sur les participants ont été recueillies à partir des formulaires de renseignements sur le participant (FRP) remplis par chaque participant au début de sa participation à un projet de l'ICTA ainsi que des formulaires de rétroaction sur le projet, aussi appelés formulaires de fin d'activité du participant (FFAP), remplis par chaque participant à la fin de sa participation à un projet de l'ICTA.

Dans le cadre de l'analyse et de l'évaluation de la base de données de l'ICTA, un examen de l'exhaustivité et de l'exactitude des données permettant également d'aborder des questions d'évaluation précises se rapportant aux projets et aux participants doit être réalisé.

2.3.6 Analyse statistique des résultats

L'analyse statistique des résultats a été conçue pour répondre aux questions se rapportant aux résultats découlant de la participation à l'ICTA. Elle a été réalisée à partir des données tirées de la base de données de l'ICTA et de l'enquête menée auprès des participants; les données ont été liées lorsque c'était possible. Lorsque des variables communes étaient présentes dans les deux enquêtes, les données provenant de l'enquête menée auprès des participants du Québec ont été intégrées à celles provenant des autres provinces et territoires. L'analyse comportait un processus de pondération¹³ et d'intégration des données provenant de l'enquête menée au Québec afin d'augmenter la représentativité des constatations.

¹² Ce calcul divise les personnes-ressources coopératives par le nombre total des personnes-ressources admissibles. Les personnes-ressources admissibles sont celles dont les coordonnées sont valides. Les personnes-ressources coopératives comprennent les répondants à l'enquête ainsi que les personnes qui ne peuvent y répondre. La base de données ayant été envoyée pour l'enquête comprenait 737 participants, puisque 10 participants ont été éliminés de l'échantillon en raison de l'absence de coordonnées. Pour cette enquête, le nombre total de personnes-ressources admissibles (661) est égal au nombre total de participants figurant dans la base de données (737) moins ceux dont les coordonnées ne sont pas valides (73). Le nombre total de personnes-ressources coopératives (485) comprend les répondants à l'enquête (474) ainsi que les personnes qui ne pouvaient pas y répondre (11). Le taux de réponse obtenu est donc de 73,4 % (485/661).

¹³ Lorsque les données provenant du Québec étaient intégrées à l'analyse, les réponses fournies par les participants du Québec étaient pondérées de façon à ce que la proportion des répondants du Québec et des autres provinces corresponde à leur représentation dans la population des participants à l'ICTA.

L'analyse a permis d'étudier les répercussions perçues des projets sur l'emploi et l'employabilité, la motivation, la confiance ainsi que la satisfaction relativement aux services reçus. Elle a aussi permis d'examiner les modifications se rapportant à l'emploi, au revenu ainsi qu'au recours à l'AE et aux programmes provinciaux d'aide au revenu.

2.3.7 Échelle de rapport

Afin d'établir les rapports sur les constatations et les données, on s'est servi de l'échelle quantitative suivante pour indiquer la pondération relative des données tirées de chaque source (la documentation, les entrevues d'informateurs clés, la base de données de l'ICTA et l'enquête menée auprès des participants).

- « *Tous* » ou « *presque tous* » – les constatations reflètent les points de vue et les opinions exprimés ou encore les données tirées de documents dans une proportion de 90 % et plus dans la source précisée.
- « *La plupart* » – les constatations reflètent les points de vue et les opinions exprimés ou encore les données tirées de documents dans une proportion de 75 à 90 % dans la source précisée.
- « *La majorité* » – les constatations reflètent les points de vue et les opinions exprimés ou encore les données tirées de documents dans une proportion de 50 à 75 % de la source précisée.
- « *Certains* » – les constatations reflètent les points de vue et les opinions exprimés ou encore les données tirées de documents dans une proportion de 25 à 50 % dans la source précisée.
- « *Quelques* » – les constatations reflètent les points de vue et les opinions exprimés ou encore les données tirées de documents dans une proportion inférieure à 5 % dans la source précisée.

2.3.8 Remarque sur l'approche d'évaluation

Selon l'Accord Canada-Québec de l'ICTA, le Québec est chargé de l'évaluation des activités de l'ICTA dans cette province. Les données tirées de l'évaluation formative réalisée au Québec ont été intégrées à l'évaluation formative nationale de la façon suivante :

- Les données tirées de l'enquête menée auprès des participants du Québec ont été présentées et elles ont été intégrées à l'analyse et aux données de l'enquête figurant dans le présent rapport.

- Les constatations découlant du projet de rapport relatif aux entrevues d'informateurs clés réalisées dans le cadre de l'évaluation formative menée au Québec ont été examinées et intégrées. Aucune différence importante n'a été soulevée dans les données tirées des entrevues d'informateurs clés menées dans le cadre de la présente évaluation à l'échelle nationale.
- La base de données de l'ICTA tenue par RHDCC contient des données sur les projets réalisés au Québec, mais ne contient pas de renseignements relatifs aux participants.

2.3.9 Limites de l'évaluation

Les limites suivantes ont été soulevées dans la réalisation de l'évaluation, et certaines de ces limites auront des répercussions directes sur les évaluations à venir de l'ICTA :

- Bien que les données de l'enquête menée au Québec tirées des réponses aux questions communes aient été présentées et intégrées à l'analyse, certaines constatations de l'évaluation n'incluent pas les données tirées des projets du Québec et, par conséquent, ne représentent pas les constatations à l'échelle nationale.
- Les coordonnées d'environ 10 % des clients (73 sur 747) n'étaient pas valides.
- Les projets de l'ICTA comportaient, par la nature de l'initiative, un grand nombre d'interventions. Cette situation donne lieu à un grand nombre de possibilités de combinaisons différentes d'interventions. Ces combinaisons sont encore plus complexes parce qu'elles se produisent selon un ordre différent. L'échantillon relativement petit de participants à l'ICTA et la vaste gamme de combinaisons possibles limitent la possibilité d'évaluations futures visant à lier les répercussions du programme à des interventions précises ou encore à une combinaison d'interventions.
- Selon l'ICTA, il n'est pas nécessaire de recueillir les numéros d'assurance sociale (NAS) des clients. L'absence de NAS présente un défi supplémentaire pour l'évaluation sommative de l'ICTA. Il sera difficile de lier les dossiers des clients tirés de la base de données de l'ICTA et les données relatives découlant de l'enquête aux dossiers d'AE de RHDCC et aux dossiers sur l'impôt sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada (ARC). De plus, l'impossibilité d'avoir accès aux dossiers provinciaux et territoriaux relativement à l'aide sociale limite la possibilité de former un groupe de comparaison adéquat de travailleurs âgés.

3. Constatations

Cette section présente les constatations de l'évaluation formative en fonction des questions et des enjeux d'évaluation. Il convient de remarquer que la base de données de l'ICTA ne tient pas compte des participants du Québec.

3.1 Contexte des constatations de l'évaluation formative

La section suivante résume les principales leçons tirées de l'analyse documentaire relativement aux programmes d'aide à l'emploi et d'amélioration de l'employabilité pour les travailleurs âgés et présente ces leçons, lesquelles sont illustrées dans la conception de l'ICTA¹⁴.

Obstacles à l'emploi

Selon la documentation, les travailleurs âgés font face à de nombreux obstacles lorsqu'ils cherchent un emploi, notamment la discrimination fondée sur l'âge, l'incapacité de déménager ou la réticence à le faire, une faible estime de soi, l'invalidité, le manque de compétences en matière de recherche d'emploi et les compétences professionnelles dépassées.

Favoriser la participation des travailleurs âgés au marché du travail

Compte tenu du fait qu'une population vieillissante et dont l'espérance de vie est plus grande qu'auparavant occasionne un fardeau financier et que les départs à la retraite de cette population peuvent donner lieu à une pénurie de main-d'œuvre imminente, de nombreuses études présentent des façons de favoriser la participation continue des travailleurs âgés à la vie active¹⁵.

¹⁴ La section 3.1 se fonde sur les sources suivantes : CEISS Research and IT Solutions, et Malatest Associates (2002). *Evaluation of the Canada-British Columbia Older Workers Pilot Project Initiative: Evaluation Report*. Victoria : Ministère des Ressources humaines de la C.-B.; OCDE (2005). *Aging Populations: High Time for Action*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques; Cohen, E. (2008) *Soutien et engagement des travailleurs âgés dans la nouvelle économie*. Ottawa : Groupe d'experts sur les travailleurs âgés; Partenaires Delta Partners. (2005). *Répercussions et leçons retenues de l'Initiative des projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés*. Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada; Forum des ministres du marché du travail. (2002). *Les travailleurs âgés sur le marché du travail : défis d'emploi, programmes, et implications stratégiques*. Winnipeg : Secrétariat du Forum des ministres du marché du travail; Gunderson, M. (2007). *Upskilling in the Canadian Workforce: Investments in Workplace Training*. Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

¹⁵ En général, les personnes âgées ont une durée d'emploi restante plus courte sur le marché du travail (en fonction de leur âge) dont elles peuvent tirer profit et dont elles peuvent se servir pour répartir les coûts se rapportant à une formation supplémentaire ou à toute autre intervention. Une autre réalité dont il faut tenir compte est que l'espérance de vie augmente ainsi que la participation à la vie active des travailleurs âgés (la tendance favorisant les départs à la retraite précoces s'étant infirmée depuis le milieu des années 1990). Ainsi, même si la période de prestations prévue est plus courte pour les travailleurs âgés, celle-ci augmente depuis les dernières années.

Parmi ces moyens, il est question d'augmenter l'âge auquel les pensions gouvernementales sont offertes, de réduire les subventions que les pensions offrent souvent pour les départs à la retraite précoces, de resserrer les conditions relatives aux prestations de maladie et d'invalidité qui occasionnent souvent la retraite, d'interdire l'imposition de conditions de retraite obligatoire et de rentabiliser le travail en diminuant les mesures de récupération fiscale souvent comprises dans les programmes d'aide sociale. En lien direct avec les programmes d'amélioration de l'employabilité, les études proposent d'encourager les mesures actives d'aide à l'adaptation pour les travailleurs âgés ayant perdu leur emploi, la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge et la promotion de l'éducation continue.

Plusieurs études mettent l'accent sur le fait que les mesures actives d'aide à l'adaptation – par exemple l'information sur le marché du travail, l'aide à la recherche d'emploi, la mobilité et la formation – sont préférables aux programmes passifs de soutien au revenu. Les programmes actifs encouragent le déplacement de la main-d'œuvre de régions et de secteurs en déclin vers des régions et des secteurs en expansion, diminuant de cette façon le chômage et le sous-emploi dans les secteurs en déclin et les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs en expansion. Au contraire, les programmes passifs comme l'AE et l'aide sociale présentent des mesures tendant à décourager l'emploi et le déplacement de la main-d'œuvre des régions et des secteurs en déclin vers des régions et des secteurs en expansion.

Cependant, les programmes actifs ont tendance à limiter les effets positifs sur les salaires et l'emploi sauf dans le cas de certaines initiatives particulières : les programmes abordables comme les techniques de base en matière de recherche d'emploi et les programmes destinés à certains groupes cibles défavorisés (notamment les femmes adultes qui avaient recours auparavant à l'aide sociale et les travailleurs licenciés).

Pour les travailleurs âgés, les résultats découlant des programmes actifs ne sont généralement pas prometteurs, même si des effets plus positifs ont été constatés pour certains sous-groupes, notamment ceux qui sont au chômage depuis longtemps à qui on offre des techniques de base abordables en matière de recherche d'emploi ainsi que du counseling, les travailleurs licenciés à la suite d'un licenciement collectif, en particulier lors d'une reprise économique, ceux qui sont au chômage depuis longtemps à qui on offre un emploi ainsi que des subventions salariales et les travailleurs plus instruits qui reçoivent de l'aide relativement au travail autonome ou au démarrage de petites entreprises.

Les programmes pour les travailleurs âgés qui étaient au chômage depuis une courte période, qui étaient plus instruits ou dont l'âge se situait près de la limite inférieure du groupe d'âge ciblé ont connu de bons résultats. Les travailleurs défavorisés et moins instruits ont eu tendance à ne pas tirer profit des programmes d'aide à l'adaptation, peut-être en raison d'un manque sur le plan des compétences essentielles.

Caractéristiques efficaces des programmes relatifs au marché du travail

Des études et des évaluations antérieures relatives aux programmes se rapportant au marché du travail destinés aux travailleurs âgés ont permis de cibler un certain nombre de caractéristiques efficaces, notamment :

- *L'identification, la présélection et la sélection consciencieuses* des candidats les plus susceptibles de tirer profit d'une aide active de façon à ce que les ressources puissent être ciblées et adaptées en fonction de leurs forces et de leurs faiblesses précises.
- *L'identification précoce* des capacités et des besoins, de façon précise et personnalisée, des travailleurs âgés licenciés ainsi que les circonstances s'y rapportant, en vue d'apporter le plus rapidement possible une aide active après la perte d'emploi.
- *Le soutien par les pairs* pendant le programme en vue de favoriser l'estime de soi et la motivation ainsi que la formulation d'encouragements.
- *Le développement de compétences précises* particulièrement importantes à l'adaptation, notamment la rédaction de C.V., les techniques d'entrevue et les compétences de base en informatique.
- *La combinaison de différents services* comme les techniques de base en matière de recherche d'emploi, la formation professionnelle et les services de placement des travailleurs. Ces éléments semblent constituer la meilleure solution, même si la combinaison exacte des services n'est généralement pas précisée.
- *Les partenariats et la coordination* auprès de la collectivité de façon à ce que les ressources et l'expertise soient appropriées en ce qui a trait aux programmes et aux liens à établir avec les possibilités d'emploi.
- *Les mesures actives* exigeant que les personnes qui ont recours à un service de soutien au revenu entreprennent certaines activités comme la recherche d'emploi. Ces mesures sont plus efficaces que l'aide passive.
- *Les différentes possibilités d'aménagement du temps de travail*, notamment le travail à temps partiel, l'horaire variable et le travail partagé; ces éléments se sont avérés importants pour répondre aux besoins et aux intérêts des travailleurs âgés.

Des études ont permis de conclure que les travailleurs âgés ont effectivement plus de difficulté à suivre une formation. Cependant, leur apprentissage peut être facilité si la formation est conçue en fonction de leurs besoins selon un éventail de moyens, notamment :

- des consignes lentes à exécuter à son propre rythme;
- des exercices pratiques concrets;
- des éléments de formation par modules;
- une formation initiale se rapportant au nouveau matériel;
- une réduction de la lecture obligatoire et de la quantité de matière prévue;
- la mise en place de techniques d'apprentissage pratique et par l'expérience;
- l'absence de jeunes travailleurs dans les séances de formation destinées aux travailleurs âgés.

Mesure dans laquelle les leçons apprises et les pratiques exemplaires se reflètent dans l'ICTA

Les données indiquent que la conception de l'ICTA reflète la plupart des leçons tirées des programmes antérieurs relatifs au marché du travail destinés aux travailleurs âgés. Les documents de programme illustrent les exigences en matière de conception de projet, y compris un ensemble d'activités d'aide à l'emploi et d'amélioration de l'employabilité devant être réalisées dans le contexte d'une approche de groupe. L'examen des documents de projet et de la base de données de l'ICTA permet de constater que tous les projets respectent ou dépassent ces exigences. L'examen des documents de projet et des entrevues d'informateurs clés menées auprès des représentants de projet montre que la majorité des projets ont été adaptés de différentes façons en fonction des besoins des participants et que l'approche de groupe a été efficace en ce qui a trait au soutien par les pairs dans l'ensemble des projets. Le bilan documentaire et les entrevues d'informateurs clés dans l'ensemble des groupes ont permis de confirmer que les partenariats FPT ainsi que les différents partenariats locaux appuyaient l'exécution du programme. Ces aspects de la conception de l'ICTA font l'objet d'une discussion plus approfondie dans le cadre des questions d'évaluation à venir.

L'ICTA cible les travailleurs âgés qui sont le plus dans le besoin, c'est-à-dire ceux qui ne touchent pas de prestations d'AE. À cette fin, l'initiative n'appuie pas les interventions précoces pour les travailleurs âgés à la suite d'une perte d'emploi qui constituent une des pratiques efficaces cernées dans les programmes antérieurs.

3.2 Constatations de l'évaluation formative

3.2.1 Conception, exécution et mise en œuvre de l'ICTA

1. Dans quelle mesure les objectifs du projet concordaient-ils avec ceux de l'ICTA?

Les documents de programme présentent l'objectif suivant visé par l'ICTA :

L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés vise à soutenir les travailleurs âgés au chômage des collectivités vulnérables grâce à des activités destinées à les aider à retourner au travail. Là où il est peu probable que des emplois soient immédiatement créés, les activités peuvent viser à accroître l'employabilité des travailleurs âgés et à faire en sorte qu'ils demeurent des participants actifs et productifs sur le marché du travail pendant que leur collectivité traverse une période d'adaptation.

L'examen des documents de projet a permis de constater que tous les projets ont établi des objectifs qui concordaient avec cet objectif du programme, avec une certaine diversité dans les approches. La majorité des projets ont établi de grands objectifs mettant l'accent sur le développement des compétences liées à l'emploi et la réintégration des travailleurs à la population active.

2. Y a-t-il des facteurs particuliers qui ont simplifié ou compliqué l'atteinte des objectifs du projet?

Au départ, l'ICTA devait se terminer le 31 mars 2009. Les informateurs clés de quatre provinces ou territoires ont indiqué qu'il y avait eu des délais relativement à la signature des accords FPT ou à l'approbation des projets. Ces délais ont eu une incidence sur certains projets dans ces provinces ou territoires en raison du temps limité restant pour démarrer et terminer ces projets avant la fin du programme. Ces délais ont aussi limité le temps disponible pour faire la promotion du projet et pour sélectionner les clients de façon efficace. Ces facteurs auraient empêché l'exécution des projets en question de la façon prévue au départ.

Des informateurs clés de tous les groupes ont soulevé que l'ICTA permettait une souplesse considérable en ce qui a trait à la conception des projets, et que cette souplesse était encouragée par le personnel de RHDCC. Une combinaison d'activités obligatoires et optionnelles s'est avérée utile puisque les participants avaient besoin de différents degrés de soutien. Les informateurs ont indiqué que la possibilité d'inclure des clients âgés de 50 à 54 ans a aussi contribué à la pertinence des projets en fonction de la population active de la région ciblée.

Des informateurs clés de RHDCC ainsi que des provinces et territoires ont signalé que plusieurs initiatives avaient servi à faire la promotion de la communication au sein des provinces et des territoires, à l'échange d'idées et à l'appui de la conception et de l'exécution du programme. Parmi ces initiatives, des conférences téléphoniques régulières et deux ateliers de travail à l'échelle nationale ont été réalisés. Les responsables des provinces et des territoires se sont aussi consultés en vue d'échanger des idées et de partager des outils. La communication entre les représentants des provinces et des territoires et des projets a aussi permis de traiter efficacement les questions soulevées.

Quelques représentants de projet interrogés ont indiqué que la présence d'animateurs compétents constituait un facteur important de réussite. D'autres ont indiqué qu'il était difficile de trouver du personnel qualifié ayant les compétences nécessaires pour travailler auprès des travailleurs âgés dans des régions où il y avait un manque relatif de services se rapportant à l'emploi ou à l'éducation puisque le nombre de candidats ayant de l'expérience est peu élevé. Cependant, il convient de remarquer que presque tous les promoteurs de projet avaient déjà exécuté des programmes se rapportant au marché du travail et présentaient au moins certaines capacités dans ce domaine.

La plupart des représentants de projet ont formulé des commentaires relativement à l'apport positif des participants en ce qui a trait à la réussite des projets. Leur engagement personnel, leur intérêt par rapport à l'apprentissage et leur rôle informel sur le plan du soutien par les pairs pour les autres participants grâce à l'échange de leurs points de vue, de leurs connaissances et de leurs compétences ont constitué des éléments clés de cet apport.

3. Quels sont, pour chacun des projets, les programmes et services auxquels ils ont eu recours?

Activités d'aide à l'emploi et d'amélioration de l'employabilité

La base de données de l'ICTA indique que presque tous les projets comportaient plusieurs activités *d'aide à l'emploi* :

- rédaction de C.V. – 97 %;
- évaluation des participants – 96 %;
- techniques d'entrevue – 95 %;
- counseling – 95 %;
- techniques de recherche d'emploi – 93 %.

De plus, presque tous les projets ou la plupart d'entre eux comportaient les activités *d'amélioration de l'employabilité* suivantes :

- mise à jour des compétences essentielles – 90 %;
- expérience de travail auprès d'un employeur – 84 %;
- mise en valeur du potentiel directement auprès des employeurs – 79 %;
- mise à jour de compétences professionnelles ciblées – 76 %.

Enfin, la base de données de l'ICTA a permis de constater que le mentorat en matière de suivi consécutif au projet a été réalisé par près des deux tiers des projets (65 %). Les activités suivantes étaient également offertes dans le cadre de certains projets :

- préparation au travail autonome – 37 %;
- mentorat par les pairs – 22 %.

Les activités suivantes étaient offertes dans le cadre de quelques projets :

- expérience de travail dans la collectivité – 20 %;
- élaboration d'un portfolio¹⁶ – 15 %.

¹⁶ Un processus de perfectionnement professionnel visant le regroupement de dossiers et de produits de l'apprentissage et du travail servant aux personnes devant prendre des décisions professionnelles et se présenter à des employeurs.

Activités orientées vers le groupe

Les documents de programme de l'ICTA indiquent que les projets accueillent des groupes de participants et comportent un programme et des activités de groupe.

Les documents de projet, ainsi que les entrevues d'informateurs clés menées auprès de représentants de projet, permettent de confirmer que tous les projets ont eu recours à une approche de groupe. La plupart des projets ont complété cette approche avec certains travaux individuels des participants dans le cadre d'activités telles que l'élaboration d'un portfolio. Des représentants de projet ont indiqué que l'approche de groupes formés de pairs s'est avérée efficace dans l'établissement d'un contexte de soutien à l'apprentissage découlant de la dynamique de groupe et du soutien par les pairs.

Selon la base de données de l'ICTA, environ 48 % des projets ont donné une seule session d'activités, un peu moins de 18 % des projets en ont donné deux, et 34 % ont accueilli trois groupes ou plus. En moyenne, chaque session durait 20 semaines.

Type d'aide reçue

Selon les renseignements de la base de données de l'ICTA (tirés des FFAP remplis par les participants), les activités auxquelles les participants ont pris part le plus souvent sont les suivantes :

Activités d'aide à l'emploi

- techniques de recherche d'emploi – 95 %;
- rédaction de C.V. – 93 %;
- techniques d'entrevue d'emploi – 92 %;
- élaboration d'un portfolio – 78 %;
- counseling individuel en matière d'emploi – 77 %;
- reconnaissance des acquis – 70 %;
- autres évaluations d'intérêt ou évaluations professionnelles – 39 %.

Activités d'amélioration de l'employabilité

- formation en informatique – 67 %;
- services de placement de travailleurs – 51 %;
- formation en matière de compétences ciblées – 47 %;
- mise à jour de compétences essentielles, notamment la lecture, l'écriture et les mathématiques – 28 %;
- aide à la création d'une entreprise – 28 %;
- mentorat – 26 %.

L'activité ayant obtenu le taux de participation le plus bas était le travail dans le contexte de projets communautaires – 6 %.

Selon la base de données de l'ICTA, les participants ont, en moyenne, pris part aux programmes de l'ICTA pendant une période de trois mois. Environ le quart des participants (24 %) y ont pris part pour un mois ou moins, 27 % pour une période de 1,1 à 3 mois et 39 % pour une période de 3,1 à 6 mois. Un faible pourcentage des participants (10 %) ont pris part aux programmes de l'ICTA pour une période de plus de six mois.

La grande quantité de services reçus et la période relativement courte pendant laquelle la plupart des participants ont pris part au programme donnent à penser que de nombreux services reposaient sur les activités de groupe. Cependant, selon la base de données de l'ICTA¹⁷, 49 % des participants ont également pris part à un programme personnalisé en fonction de leurs besoins. En ce qui concerne les participants restants, 27 % d'entre eux n'ont pas pris part à un programme établi en fonction de leurs besoins et 23 % ont indiqué qu'ils n'avaient pas besoin d'un programme personnalisé.

Soutien du revenu offert aux participants aux projets

En moyenne, le soutien du revenu offert aux participants a constitué 57 % des coûts du projet. Le soutien du revenu a servi le plus fréquemment pour les allocations et les subventions salariales (49 %), les allocations, les subventions salariales et le salaire (21 %) ou encore les allocations seulement (20 %). L'utilisation du soutien du revenu dans le contexte d'une combinaison d'un salaire et d'allocations a été mentionnée par 6 % des projets.

Adaptation des projets en fonction des besoins des participants

Comme il en a été question à la section 3.1, la documentation fait ressortir maintes façons d'adapter les programmes d'emploi aux besoins des travailleurs âgés. Les projets de l'ICTA ont utilisé différentes approches pour adapter leurs activités et leurs services aux besoins de particuliers et des travailleurs âgés de façon plus générale. Les entrevues menées auprès des représentants de projet permettent de constater que la majorité des projets ont été adaptés, dans une certaine mesure, aux besoins des participants. Voici quelques exemples présentés dans le cadre de quelques projets :

L'identification, la présélection et la sélection des candidats : Plusieurs projets ont indiqué avoir procédé à la sélection de façon consciencieuse, notamment en examinant les forces et les intérêts des personnes concernées. La reconnaissance des acquis a aussi été prise en compte dans la conception des interventions.

Le soutien par les pairs : Cette approche a découlé naturellement des activités de groupe et elle était évidente dans l'ensemble des projets grâce à des activités telles que le « jumelage » de participants (en particulier en ce qui a trait à l'acquisition de compétences en informatique) de façon à ce qu'un participant compétent dans un domaine précis

¹⁷ La question suivante était posée dans le FFAP : « Vous a-t-on fourni un programme personnalisé en fonction de vos besoins? »

puisse agir à titre de mentor ou encore aider l'autre participant, ou encore grâce à des discussions de groupe où le soutien par les pairs se présentait de façon naturelle dans le contexte du groupe.

L'aménagement des horaires : Cette approche a été utilisée dans le cadre de plusieurs projets, par exemple la semaine de quatre jours, une période de repas plus courte pour adapter les horaires, un après-midi libre pour permettre aux participants d'avoir du temps à consacrer à d'autres activités personnelles ainsi que la prise en compte des besoins médicaux, des rendez-vous, etc.

L'augmentation de l'estime de soi : La documentation a établi que la discrimination fondée sur l'âge, la faible estime de soi et le manque d'expérience et de compétences en matière de recherche d'emploi constituaient les principaux obstacles à l'emploi des travailleurs âgés. La plupart des projets ont consacré du temps aux activités et au contenu de programme visant l'amélioration de la confiance en soi et des compétences en matière de recherche d'emploi. Dans le cadre de quelques projets, un participant a été choisi pour présenter un discours lors de cérémonies comparables à une remise des diplômes. Cette approche constituait une façon de célébrer les réalisations d'un participant et de lui offrir un profil public. Dans quelques projets, une personne a été embauchée pour faire la promotion du programme et pour réfuter les mythes relatifs à l'âgisme au sein des employeurs et de la collectivité.

Les techniques appuyant l'apprentissage des travailleurs âgés : Certaines techniques ont été présentées dans la documentation, notamment une formation offerte exclusivement aux travailleurs âgés, soit une approche faisant partie intégrante de la conception de l'ICTA. Selon la documentation, l'importance des consignes lentes et à exécuter à son propre rythme, des exercices pratiques, des éléments de formation par modules, de la formation initiale se rapportant au nouveau matériel, de la réduction de la lecture et de l'utilisation d'un apprentissage pratique et acquis par l'expérience a été soulevée. Certains représentants de projet rencontrés en entrevue ont mentionné avoir utilisé des techniques qui tenaient compte des styles d'apprentissage des adultes et/ou qu'ils ont embauché des formateurs qui connaissaient bien les styles d'apprentissage des travailleurs âgés.

L'utilisation d'ordinateurs : Il s'agit d'une activité indiquée dans la base de données de l'ICTA pour la majorité des projets. Quelques représentants de projet ont indiqué une augmentation du temps consacré à cet élément en réponse aux intérêts et aux besoins des participants.

Raisons de la participation aux projets de l'ICTA

Au début du projet de l'ICTA, les participants ont dû indiquer les raisons de leur participation. La base de données de l'ICTA démontre que la majorité des participants ont pris part au projet afin d'obtenir un emploi (62 %) ou encore d'acquérir ou de mettre à jour des compétences (33 %). D'autres raisons ont été indiquées par plus de 10 % des participants, notamment :

- s'orienter sur le marché du travail (14 %) ou changer de carrière (11 %);

- acquérir des compétences en informatique ou encore les mettre à jour (13 %);
- s'assurer un revenu stable ou une autonomie financière (12 %);
- acquérir des compétences en matière de recherche d'emploi ou les mettre à jour (12 %);
- augmenter l'estime de soi ou l'amour-propre (10 %).

Au début du projet de l'ICTA, les participants ont aussi dû indiquer, en classant différentes activités par ordre d'importance, en quoi ils croyaient que le projet pouvait les aider. Selon la base de données de l'ICTA, la majorité des participants ont indiqué que chacune des activités était très importante. Les services ayant obtenu le pourcentage le plus élevé dans la catégorie « très important » sont les suivants :

- l'acquisition de meilleures compétences en informatique – 90 %;
- la précision des forces et des faiblesses et l'identification des compétences en demande – 81 %;
- l'acquisition de nouvelles compétences ciblées en fonction de l'emploi – 80 %;
- une nouvelle expérience de travail – 76 %;
- l'aide obtenue en vue du choix d'une nouvelle carrière – 75 %;
- des services adaptés aux besoins des travailleurs âgés – 74 %;
- la possibilité d'obtenir un revenu – 74 %;
- l'acquisition de techniques en matière de recherche d'emploi – 74 %.

Un pourcentage moins élevé, bien qu'important, de participants ont indiqué que les activités suivantes étaient très importantes :

- l'amélioration de l'estime de soi – 71 %;
- l'acquisition de techniques d'entrevue d'emploi – 71 %;
- le counseling d'emploi – 67 %;
- la possibilité d'apprendre avec d'autres personnes d'un groupe d'âge similaire – 66 %;
- l'amélioration des compétences essentielles (lecture, mathématiques) – 64 %;
- la rédaction de C.V. – 60 %.

En résumé, les activités offertes dans le cadre des projets de l'ICTA concordaient bien avec les besoins et les attentes des participants.

4a. Les projets ont-ils atteint le groupe cible visé?

Profil selon l'âge

Selon les documents de programme, les participants à l'ICTA doivent normalement être âgés de 55 à 64 ans et ne pas avoir les compétences nécessaires pour réussir à intégrer un nouvel emploi. Les travailleurs âgés de 50 à 54 ans et de 65 ans et plus ayant des besoins similaires peuvent participer, dans certaines conditions, mais ce ne peut être au détriment des participants admissibles. La base de données de l'ICTA montre une cohérence générale relativement à ces critères d'admissibilité. En fait, 73 % des participants faisaient partie du principal groupe d'âge ciblé, soit de 55 à 64 ans, alors que 27 % des participants faisaient partie du second groupe d'âge ciblé, soit de 50 à 54 ans et de 65 ans et plus.

Le profil des participants en fonction de leur âge est présenté dans le tableau 3.1¹⁸.

Tableau 3.1 Âge des participants								
	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Sask.	C.-B.	Yn	Total
Âge								
De 50 à 54 ans	16,2 %	22,2 %	9,9 %	30,9 %	27,6 %	32,4 %	37,0 %	25,8 %
De 55 à 59 ans	56,8 %	51,5 %	44,0 %	54,5 %	44,8 %	42,6 %	37,0 %	46,6 %
De 60 à 64 ans	27,0 %	25,1 %	41,8 %	14,5 %	27,6 %	22,5 %	25,9 %	26,0 %
65 ans et plus	0,0 %	1,2 %	4,4 %	0,0 %	0,0 %	2,5 %	0,0 %	1,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Moyenne	57,7	57,0	58,7	56,1	57,1	56,6	56,1	57,0
Nombre de participants	37	171	91	55	105	244	27	730
Source : Base de données de l'ICTA								

Profil de la scolarité

Comme l'illustre le tableau 3.2, près du tiers des participants (30 %) ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires, mais 61 % des participants avaient fait des études postsecondaires (EP), dont 17 % n'avaient pas obtenu de certificat ou de diplôme d'études postsecondaires, 31 % avaient obtenu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires et 11 % avaient obtenu un diplôme universitaire. Un pourcentage relativement faible de participants ne détenaient qu'un diplôme d'études secondaires ou encore un certificat de formation générale (FG).

En général, les données démontrent que 42,7 % des participants détenaient au moins un certificat d'études postsecondaires. Cependant, il est établi que les études ne constituent qu'un seul des facteurs ayant une incidence sur l'employabilité, en particulier dans les collectivités vulnérables. Ce point est illustré de façon évidente dans la discussion ci-dessous relativement aux antécédents des participants en ce qui a trait au marché du travail.

¹⁸ Le nombre total des participants dans les différents tableaux tirés de la base de données de l'ICTA ne correspond pas toujours à 787 participants (soit le nombre total de participants figurant dans la base de données) en raison de renseignements manquants pour certaines variables.

Tableau 3.2
Niveau d'études des participants

	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Sask.	C.-B.	Yn	Total
Niveau d'études								
Aucun diplôme d'études secondaires	59,5 %	40,4 %	20,2 %	54,7 %	16,8 %	26,0 %	11,1 %	30,4 %
Diplôme d'études secondaires ou de formation générale	27,0 %	10,5 %	10,6 %	13,2 %	7,5 %	5,6 %	0,0 %	9,1 %
Études postsecondaires	0,0 %	7,6 %	16,0 %	5,7 %	21,5 %	27,6 %	33,3 %	17,9 %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	13,5 %	29,2 %	31,9 %	18,9 %	32,7 %	35,2 %	48,1 %	31,3 %
Baccalauréat ou diplôme supérieur	0,0 %	12,3 %	21,3 %	7,5 %	21,5 %	5,6 %	7,4 %	11,4 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de participants	37	171	94	53	107	250	27	739
Source : Base de données de l'ICTA								

Profil selon le sexe

Dans le cadre de l'ICTA, aucune exigence n'a été établie en ce qui a trait à la représentation des participants selon leur sexe, mais ces données font partie de la base de données de l'ICTA et sont présentées ici aux fins du contexte (tableau 3.3). Le nombre de femmes ayant participé à l'ICTA est légèrement plus élevé que le nombre d'hommes – 53 % par rapport à 47 %.

Tableau 3.3
Sexe des participants

	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Sask.	C.-B.	Yn	Total
Sexe								
Homme	28,9 %	45,7 %	42,6 %	54,5 %	40,2 %	54,6 %	29,6 %	46,7 %
Femme	71,1 %	54,3 %	57,4 %	45,5 %	59,8 %	45,4 %	70,4 %	53,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de participants	38	173	94	55	107	251	27	745
Source : Base de données de l'ICTA								

Antécédents professionnels

Selon les documents de programme de l'ICTA, les participants doivent être au chômage et vivre dans une collectivité admissible (vulnérable).

Les données tirées de l'enquête indiquent que la plupart des participants à l'ICTA étaient au chômage lorsqu'ils ont commencé le projet de l'ICTA. Quatre-vingt-trois pour cent des répondants à l'enquête étaient au chômage au cours du mois précédant leur participation à l'ICTA. Seize pour cent des répondants avaient occupé un emploi rémunéré au cours du mois précédant leur participation au programme et 8 % au cours de la semaine précédant leur participation au programme. Parmi les répondants ayant travaillé au cours de la semaine précédant le programme, la moitié d'entre eux ont continué à occuper cet emploi après avoir commencé le programme (5 % de tous les répondants).

Les antécédents professionnels des participants, comme l'illustre la base de données de l'ICTA, montrent que l'ICTA a atteint les travailleurs âgés présentant des antécédents professionnels instables et ayant un faible revenu. Selon la base de données de l'ICTA, 40 % des participants avaient occupé un emploi au cours des cinq dernières années, 47 % avaient occupé entre deux et cinq emplois et 4 % avaient occupé plus de cinq emplois. Près d'un participant sur dix (9 %) a indiqué ne pas avoir eu d'emploi pendant les cinq années précédant sa participation au programme. Bref, la majorité des participants étaient au chômage ou avaient occupé de multiples emplois au cours des cinq années précédant le projet.

Pour la majorité des participants, la perte de leur emploi principal ne constituait pas un événement récent. Pour 45 % des participants, la perte de l'emploi qui constituait la principale source de revenu au cours des dix dernières années s'est produite au cours des 12 mois précédant le début du programme, et, pour 26 % d'entre eux, au cours des six mois précédant leur participation. Cinquante-cinq pour cent des participants avaient perdu leur emploi plus de 12 mois avant de participer au programme, et, pour 36 % d'entre eux, plus de deux ans avant.

Comme la principale source de revenu au cours des dix années précédant la participation au programme ne constituait pas nécessairement l'emploi le plus récent, les participants ont dû indiquer combien de temps s'était écoulé entre leur dernier emploi et le début de leur participation au projet. Trente-sept pour cent des participants étaient au chômage depuis six mois ou moins, et 20 % étaient au chômage depuis une période de six mois à un an. Les 43 % restants étaient sans emploi depuis plus d'un an, dont 25 % depuis plus de deux ans.

Comme l'illustre le tableau 3.4, la majorité des participants (61 %) gagnaient moins de 35 000 \$ dans le cadre de l'emploi qui constituait leur principale source de revenu avant le projet. Quarante et un pour cent gagnaient 25 000 \$ ou moins, et 20 % gagnaient entre 25 000 \$ et 35 000 \$. Près de quatre participants sur dix (39 %) avaient un revenu plus élevé – 16 % gagnaient entre 35 000 \$ et 45 000 \$, et 23 % gagnaient plus de 45 000 \$.

Tableau 3.4								
Rémunération provenant de la principale source de revenu au cours des dix dernières années								
	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Sask.	C.-B.	Yn	Total
À combien s'élevait approximativement votre rémunération pendant votre dernière année de travail dans le cadre de l'emploi que vous avez indiqué?								
25 000 \$ ou moins	38,2 %	56,4 %	43,0 %	68,6 %	26,5 %	33,9 %	16,0 %	41,1 %
De 25 001 \$ à 35 000 \$	55,9 %	10,7 %	23,3 %	15,7 %	19,4 %	19,3 %	20,0 %	19,5 %
De 35 001 \$ à 45 000 \$	5,9 %	20,1 %	12,8 %	9,8 %	16,3 %	16,3 %	36,0 %	16,4 %
De 45 001 \$ à 55 000 \$	0,0 %	8,7 %	3,5 %	3,9 %	16,3 %	11,6 %	8,0 %	9,3 %
Plus de 55 000 \$	0,0 %	4,0 %	17,4 %	2,0 %	21,4 %	18,9 %	20,0 %	13,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de participants	34	149	86	51	98	233	25	676
Source : Base de données de l'ICTA								

Selon la base de données de l'ICTA, les participants ont quitté l'emploi qui constituait leur principale source de revenu pour les raisons suivantes :

- une fermeture – 19 %;
- une réduction de l'effectif – 15 %;
- la retraite – 13 %;
- la maladie – 13 %;
- une mise à pied, la fin d'un contrat ou d'un emploi saisonnier – 12 %;
- une démission – 9 %;
- aucune raison n'a été indiquée – 9 %;
- autre (divers) – 5 %;
- un déménagement – 2 %;
- un congédiement – 2 %;
- pour des raisons familiales et personnelles – 1 %.

La majorité des participants à l'ICTA (78 %) étaient des travailleurs âgés au chômage ayant été licenciés, ce qui concorde avec les exigences voulant que la priorité soit accordée à ce groupe de travailleurs. De plus, 22 % des participants avaient quitté leur emploi ou pris leur retraite avant de participer au programme.

Recours antérieur aux programmes d'aide à l'emploi et d'AE

Selon le programme de l'ICTA, dans la mise en œuvre des projets, la préférence doit être accordée aux régions où l'accès aux mesures de formation et d'aide à l'emploi est limité. Selon les documents du programme, il est aussi indiqué que les projets doivent cibler les travailleurs âgés au chômage qui sont le plus dans le besoin, particulièrement ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'AE, même si les travailleurs âgés qui reçoivent des prestations d'AE peuvent participer à un projet. Le quart (23 %) des participants ont indiqué qu'ils touchaient des prestations d'AE lorsqu'ils ont commencé le projet de l'ICTA.

Au début des projets, les participants ont dû indiquer si, au cours des cinq années précédentes, ils avaient participé à un programme à temps plein destiné à les aider à obtenir un nouvel emploi. La plupart d'entre eux (84 %) ont indiqué qu'ils n'avaient pas participé à de tels programmes. Bien que ce ne soit pas nécessairement dû au manque de disponibilité des services en matière d'emploi, cette indication peut démontrer, indirectement, que ces services n'étaient pas facilement disponibles ou ne visaient pas les travailleurs âgés, compte tenu du nombre élevé de participants ayant eu des emplois instables dans la période précédant leur participation à l'ICTA.

Au moment où les participants ont commencé le programme de l'ICTA, les autres sources de revenu le plus fréquemment citées étaient les programmes gouvernementaux de soutien du revenu : le Régime de pensions du Canada (22 %), l'aide sociale (12 %), un régime complémentaire de retraite (12 %) et le revenu du conjoint ou de la conjointe

(6 %). Plus du quart des participants (27 %) ont indiqué qu'ils n'avaient aucune source de revenu au moment où ils ont commencé le projet.

Plus de la moitié des participants (55 %) ont touché des prestations d'AE au cours des cinq années précédentes (tableau 3.5) et plus de la moitié d'entre eux n'en étaient pas à leur première demande d'AE : 56 % avaient touché des prestations d'AE pendant deux périodes ou plus au cours des cinq années précédentes, dont 34 % pendant trois périodes ou plus au cours des cinq années précédentes.

Tableau 3.5								
Pourcentage des participants ayant touché des prestations d'AE au cours des cinq années précédant leur participation au programme								
	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Sask.	C.-B.	Yn	Total
Touchez-vous présentement des prestations d'assurance-emploi ou en avez-vous touché au cours des cinq dernières années?								
Oui	81,1 %	55,5 %	52,7 %	71,4 %	46,7 %	49,8 %	55,6 %	54,5 %
Non	18,9 %	43,9 %	47,3 %	28,6 %	53,3 %	50,2 %	44,4 %	45,4 %
S.O.	0,0 %	0,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de participants	37	173	93	56	107	245	27	738
Source : Base de données de l'ICTA								

La base de données de l'ICTA indique qu'environ le quart des participants qui touchaient des prestations d'AE (27 %) ont reçu des prestations pour une durée de six mois ou moins au cours des cinq années précédentes. De plus, 36 % des participants ont reçu des prestations pour une durée de 6 à 12 mois et les 37 % restants pour une durée de plus de 12 mois, dont 26 % pour une durée de plus de 18 mois. Pour environ le tiers des participants (35 %) ayant touché des prestations d'assurance-emploi au cours des cinq années précédentes, la demande la plus récente d'assurance-emploi a été établie six mois ou plus avant leur participation au programme.

Environ un participant sur cinq (21 %) a reçu de l'aide sociale au cours des cinq années précédentes. Bien que la majorité de ceux-ci n'aient reçu de l'aide sociale qu'une seule fois au cours des cinq années précédentes (58 %), certains d'entre eux (42 %) y ont eu recours à plusieurs reprises pendant cette période.

Rejoindre les travailleurs âgés

Les voies de communication à l'extérieur des bureaux du gouvernement ont constitué des mécanismes efficaces pour rejoindre les participants au programme. Selon l'enquête menée auprès des participants, le plus grand pourcentage des répondants (39 %) ont d'abord entendu parler du programme dans les journaux. Les autres sources les plus fréquemment indiquées étaient les suivantes :

- le bouche-à-oreille (13 %);
- des bureaux du gouvernement autres que Service Canada (9 %);

- des services d'aide à l'emploi ou de recherche d'emploi non gouvernementaux (9 %);
- un bureau de Service Canada (7 %);
- un représentant de projet a communiqué avec eux (6 %);
- la radio (4 %);
- des établissements d'enseignement (2 %);
- autres (11 %).

Obstacles à l'emploi

La majorité des participants ayant répondu à l'enquête étaient d'avis qu'ils avaient affronté de multiples et importants obstacles avant de participer au projet de l'ICTA. Les obstacles les plus importants ayant été mentionnés sont les suivants :

- Le manque d'expérience et de compétences en matière de recherche d'emploi – 47 % des participants ont été touchés passablement ou de manière significative (dont 20 % ont été touchés de manière significative).
- Des employeurs ont refusé de les embaucher en raison de leur âge – 44 % des participants ont été touchés passablement ou de manière significative (dont 28 % ont été touchés de manière significative).
- Le niveau d'études n'était pas suffisamment élevé en fonction des emplois disponibles – 33 % des participants ont été touchés passablement ou de manière significative (dont 17 % ont été touchés de manière significative).
- L'absence de moyens de transport pour se rendre à des emplois éloignés – 25 % des participants ont été touchés passablement ou de manière significative (dont 17 % ont été touchés de manière significative).
- Leurs compétences professionnelles n'étaient plus en demande – 21 % des participants ont été touchés passablement ou de manière significative (dont 13 % ont été touchés de manière significative).

Près d'un répondant sur cinq (18 %) a indiqué que l'invalidité ou les problèmes de santé constituaient un obstacle, et 10 % d'entre eux ont indiqué qu'il s'agissait d'obstacles importants. Le taux relativement élevé en ce qui a trait à l'invalidité et aux problèmes de santé chez les travailleurs âgés concorde avec les données tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 de Statistique Canada. Les données de 2006 montrent une nette augmentation du taux d'invalidité chez les Canadiens âgés, passant de 7,4 % pour les personnes âgées de 20 à 44 ans à 15,1 % pour les personnes âgées de 45 à 54 ans, et à 22,8 % pour les personnes âgées de 55 à 64 ans¹⁹.

¹⁹ Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2007002-fra.pdf>

4b. Les projets ont-ils atteint les collectivités visées?

Selon les documents de programme, une collectivité est jugée admissible à l'ICTA lorsqu'on y enregistre un taux de chômage élevé persistant et/ou lorsque la collectivité est fortement dépendante d'un seul employeur ou secteur d'activité (20 % de la population active) où il y a eu de nombreuses mises à pied ou une importante fermeture d'entreprise. Les documents de programme précisent également que la priorité doit être accordée aux collectivités et aux travailleurs âgés touchés par les fermetures et les mises à pied dans des secteurs traditionnels comme l'exploitation forestière ou minière, la pêche ainsi que le textile et le vêtement.

Un examen de la documentation relative à l'ICTA a permis de constater qu'environ la moitié des projets ont indiqué qu'ils visaient des collectivités précises. Les représentants des provinces et des territoires interrogés ont indiqué avoir fait la promotion du programme à grande échelle dans l'ensemble de leurs territoires de compétence respectifs en mettant toutefois l'accent sur les régions rurales touchées par une réduction de l'effectif dans les secteurs se rapportant aux ressources primaires (comme la pêche ou encore l'exploitation forestière). Ils ont tous indiqué qu'ils avaient très bien réussi à joindre les personnes concernées de ces régions. Dans le même ordre d'idées, presque tous les représentants de projet ont conclu qu'ils avaient ciblé et rejoint les collectivités en respectant les critères du programme.

Le taux de chômage indiqué pour les collectivités visées par les projets de l'ICTA est présenté dans le tableau 3.6. La base de données de l'ICTA permet de constater les éléments suivants :

- 42,4 % des projets ont été entrepris dans des collectivités dont le taux de chômage était de 10 % ou moins;
- 57,6 % des projets ont été entrepris dans des collectivités dont le taux de chômage était de 10,1 % ou plus (dont 34,2 % ont été entrepris dans des collectivités dont le taux de chômage dépassait 15 %).

Taux de chômage estimatif	Total	%
De 1 à 5 %	6	8,2 %
De 5,1 à 10 %	25	34,2 %
De 10,1 à 15 %	17	23,3 %
De 15,1 à 20 %	20	27,4 %
Plus de 20 %	5	6,8 %
Nombre total de projets	73	100,0 %

Source : Base de données de l'ICTA

La grande majorité des projets (94 %) ont été exécutés dans des collectivités touchées par une réduction importante des effectifs ou encore la fermeture d'un secteur d'activité. Cinquante-quatre pour cent des projets ont été réalisés dans des collectivités où plus

de 20 % de la population active dépendait du secteur d'activité faisant l'objet de la réduction d'effectif ou de la fermeture.

À ce titre, la grande majorité des projets de l'ICTA respectaient l'un des critères d'admissibilité ou les deux, à l'exception d'un projet. Celui-ci visait à favoriser la participation des travailleurs âgés à la population active en les orientant vers des secteurs économiques en expansion, mais il ne respectait pas le critère d'admissibilité relativement aux collectivités ciblées puisque le taux de chômage était plus bas que le taux de chômage national ou provincial. De plus, un des projets respectait le critère d'admissibilité du programme, mais le taux de chômage relativement bas (4,1 %) ne représente généralement pas une collectivité vulnérable.

Tableau 3.7		
Situation relative au marché du travail de la collectivité		
Conjoncture économique de la collectivité	Total	%
Réduction importante de l'effectif et/ou fermeture d'entreprise dans un secteur d'activité dont plus de 20 % de la population active dépend	42	53,9 %
Réduction importante de l'effectif et/ou fermeture d'entreprise seulement	31	39,7 %
Aucune de ces conditions	5	6,4 %
Nombre total de projets	78	100 %
Source : Base de données de l'ICTA		

La base de données de l'ICTA permet de constater que les projets de l'ICTA étaient largement concentrés dans les collectivités touchées par des mises à pied dans les secteurs d'activité se rapportant aux ressources primaires – 46 % de ces collectivités ont subi des mises à pied dans le secteur de l'exploitation forestière et de la foresterie et 30 % dans le secteur de la pêche, de la chasse ou du piégeage. En revanche, les participants provenaient d'un éventail de secteurs plus large au sein de ces collectivités. Les pourcentages des participants en fonction du secteur d'activité d'où ils provenaient sont les suivants :

- commerce de détail – 11 %;
- pêche – 10 %;
- aide sociale et soins de santé – 10 %;
- gestion, administration et autres emplois de soutien – 8 %;
- hébergement et services d'alimentation – 8 %;
- foresterie – 7 %;
- autres industries manufacturières – 6 %;
- agriculture – 4 %;
- administration publique – 4 %;
- finance, assurance, immobilier et location – 3 %;
- fabrication de produits en bois – 3 %;

- exploitation minière – 2 %;
- services publics – 2 %;
- fabrication de textiles et de vêtements – 1 %;
- autre – 21 %.

Même si les données sont subdivisées à l'échelle provinciale, à l'exception des projets de Terre-Neuve-et-Labrador (dont 58 % se rapportent au secteur de la pêche), peu de secteurs dominant en ce qui a trait au secteur d'emploi précédent des participants.

5. Quelles sont les collectivités qui ont bénéficié de tous les projets? Quel est le profil socio-économique de ces collectivités (secteurs économiques, caractéristiques du marché du travail, problèmes économiques, etc.)²⁰?

Les documents d'environ la moitié des projets indiquent des collectivités précises devant être ciblées. En plus de décrire les secteurs en déclin (tels qu'indiqués dans la constatation ci-dessus), les représentants de projet interrogés ont dû répondre à des questions se rapportant aux principales caractéristiques du marché du travail des collectivités concernées. Ils ont soulevé différents problèmes relatifs à la transition vers le marché du travail pour les travailleurs âgés des régions rurales. Les grandes distances à parcourir et la présence limitée des transports en commun constituaient des enjeux importants pour au moins quelques projets. Dans quelques régions, il était difficile d'avoir accès à des animateurs qualifiés ainsi qu'à des collèges ou des universités dans leur région rurale.

Des représentants de projet interrogés ont indiqué que, dans certains cas, les études, les compétences et les capacités des participants ne concordaient pas avec les besoins et les attentes des employeurs. Par exemple, certains participants avaient une meilleure formation ou de meilleures compétences que celles exigées pour la plupart des emplois au bas de l'échelle qui étaient disponibles, ou encore n'étaient pas qualifiés pour ce qui est des perspectives d'emploi actuelles ou nouvelles exigeant des compétences professionnelles ou techniques. Certains emplois disponibles demandaient d'être capable de soulever de lourdes charges ainsi qu'une endurance physique; ils n'étaient donc pas appropriés pour la plupart des participants.

Des représentants de projet interrogés ont ciblé différents secteurs d'activité ou différents emplois en demande. Il était question de perspectives dans les domaines de la charpenterie, de la plomberie, du camionnage, des industries manufacturières, du travail pour la fondation du patrimoine, de l'artisanat, de la couture, du tourisme et de l'hébergement, des services d'alimentation, du commerce de détail, des industries de services, des foyers pour personnes âgées, de la garde d'enfants et du travail dans le secteur de la santé. Les représentants de projet des provinces de l'Atlantique ont mentionné des taux élevés d'exode de jeunes travailleurs, ce qui créait des problèmes pour les entreprises et augmentait la demande de travailleurs âgés pour combler ce manque de main-d'œuvre.

²⁰ Selon le mandat de l'évaluation formative, cette question doit être abordée à l'aide des renseignements qualitatifs tirés des documents descriptifs provenant de la documentation et des entrevues d'informateurs clés. Il n'était pas nécessaire d'obtenir des données de recensement ou des analyses détaillées pour chaque endroit.

Il était également question d'une pénurie de main-d'œuvre en Saskatchewan en raison de la forte économie de cette province. Cependant, près du tiers des représentants de projet ont mentionné que leur collectivité commençait à sentir les répercussions négatives du ralentissement économique sur le marché du travail et s'attendaient à ce que les perspectives d'emploi diminuent lors de l'accueil de futurs participants à l'ICTA.

6. Dans quelle mesure les projets financés ont-ils ouvert la voie au développement économique dans les collectivités ciblées (par exemple en établissant un lien entre la formation des participants et les nouvelles perspectives d'emploi dans la région)?

La majorité des représentants de projet interrogés ont indiqué qu'ils offraient de la formation en fonction des besoins du marché du travail ciblés, en particulier dans les secteurs en expansion ou dans les secteurs offrant un emploi stable. Quelques projets ont mis l'accent sur l'entrepreneuriat parce que les perspectives d'emploi étaient limitées. Dans le cadre de ces projets, de l'aide a été apportée pendant plusieurs semaines relativement à l'établissement d'un plan d'affaires pour chaque participant. Certains projets ont davantage mis l'accent sur les emplois qui intéressaient les participants. La majorité des représentants de projet interrogés étaient d'avis qu'ils avaient très bien réussi à établir un lien avec les perspectives locales du marché du travail. C'était également l'opinion de la majorité des participants ayant répondu à l'enquête. Soixante-quatorze pour cent des répondants à l'enquête étaient d'avis que les compétences acquises dans le cadre du projet étaient en lien avec les perspectives d'emploi de leur région – 74 % des répondants étaient d'accord avec cet énoncé (dont 35 % fortement d'accord).

7. Est-il établi que la collectivité a pris part à l'élaboration des propositions de projet?

Selon les documents de programme, les provinces et les territoires établiraient un partenariat avec des organismes du secteur privé et/ou du secteur bénévole grâce à des accords relatifs à l'exécution des projets de l'ICTA. Cet énoncé se fonde sur l'hypothèse voulant que les organismes communautaires, à l'écoute des besoins de leur collectivité et en mesure de bien utiliser les réseaux communautaires, sont bien placés pour offrir le meilleur service possible aux clients. L'examen des documents de projet permet de confirmer que presque tous les promoteurs de projet étaient des services d'aide à l'emploi, des agences de développement économique ou des collègues.

Un autre aspect de la participation de la collectivité touche les partenariats établis avec d'autres organismes, soit une pratique efficace cernée dans les programmes antérieurs. Presque tous les représentants de projet interrogés ont fait référence aux partenaires de la collectivité. La plupart ont indiqué que d'autres ministères du gouvernement jouaient un rôle important, en particulier les ministères responsables de l'éducation, du soutien du revenu et de la santé. Des collègues communautaires, des conseils de développement économique, les Chambres de commerce ainsi que les centres d'emploi et de ressources professionnelles étaient aussi des partenaires.

Tous les représentants de projet ont indiqué que la participation des organismes communautaires aux projets se présentait sous différentes formes, de la participation au comité directeur aux recommandations et au recrutement des participants en passant par l'aide apportée relativement à la publicité. Les partenaires ont également fourni de l'aide

non financière : locaux et ressources, ordinateurs, matériel pédagogique, personnel chargé du counseling et de la rédaction des C.V., évaluation des participants, présentation de conférenciers invités, réalisation d'ateliers et de séances de formation, transport des participants vers le lieu où se déroulait le projet, services de placement de travailleurs dans la collectivité et dans les secteurs privés, aide se rapportant aux plans d'affaires et à leur évaluation, etc.

Tous les représentants de projet ont dit beaucoup de bien de l'engagement des partenaires de la collectivité et des répercussions positives mutuelles en découlant. Le lien établi avec la collectivité et les employeurs a permis d'appuyer les participants dans l'atteinte de leurs objectifs en matière d'emploi et de développement de compétences et d'aider les employeurs dans leur processus de recrutement.

3.2.2 Pertinence des mesures du rendement et de la collecte des données

8. Les dispositions relatives à la collecte et au contrôle des données étaient-elles clairement énoncées dans les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux?

Les provinces et les territoires sont responsables de l'administration de l'ICTA, notamment le contrôle du projet, le compte rendu des activités et les résultats et l'utilisation des fonds du gouvernement fédéral. Ils doivent s'assurer que la collecte des données et les comptes rendus financiers sont adéquats et réalisés pendant toute la durée du cycle de vie du projet. Dans le cadre des projets, les participants doivent remplir un FRP au début du projet ainsi qu'un FFAP lorsqu'ils quittent le projet. Ces formulaires doivent être envoyés au coordonnateur de la province ou du territoire, puis présentés à RHDCC dans les 90 jours après qu'ils ont été remplis.

Dans chacun des accords FPT (sauf l'accord entre le Canada et le Québec), une disposition exige que les promoteurs de projet présentent des rapports d'étape selon un calendrier préétabli en suivant le modèle de rapport élaboré par RHDCC.

L'accord avec le Québec se distingue des autres. En fonction de l'*Entente Canada-Québec relative à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés*, le Québec a la responsabilité de la conception et de la réalisation d'une évaluation de l'ICTA. De plus, le Québec doit présenter des rapports annuels comprenant le profil des projets et des participants ainsi que la situation d'emploi des participants 12 semaines après la fin du projet.

9. Les données sur les clients ont-elles été recueillies et tenues comme il se doit, puis acheminées en temps utile à RHDCC? Si les données sur les clients n'ont pas été transférées à RHDCC, sont-elles accessibles aux fins d'évaluation?

Les entrevues menées auprès des informateurs clés de RHDCC et des provinces ou des territoires ont fait ressortir que, la plupart du temps, la collecte de renseignements et leur présentation à RHDCC ont été réalisées de façon appropriée, même si certaines provinces ou certains territoires n'ont pas présenté les renseignements avant l'échéance établie.

Par exemple, au moment de l'évaluation, les FRP de trois projets récents n'ont pas été reçus au cours de la période établie de 90 jours.

La plupart des informateurs clés des provinces et des territoires ont indiqué avoir été en mesure de répondre aux exigences se rapportant la surveillance du projet. Quelques représentants de projet interrogés ont signalé qu'il était plus difficile de recueillir les FFAP des participants ayant quitté ou terminé le programme de façon précoce puisque ces participants n'étaient en général plus sur les lieux à ce moment-là. Quelques représentants de projet sont d'avis que certains participants dont le niveau d'alphabétisation est peu élevé ne sont pas en mesure de remplir les formulaires adéquatement en raison de la formulation utilisée qui peut leur sembler floue. Comme le FFAP est rempli dans le contexte d'un processus confidentiel (les représentants de projet ne peuvent consulter les formulaires avant de les présenter), aucun contrôle de la qualité ne peut être effectué au niveau du projet pour corriger les erreurs ou combler les lacunes en ce qui a trait aux renseignements.

10. Dans quelle mesure les données sur les clients tenues par RHDC étaient-elles adéquates, précises et complètes?

La base de données fournie comprenait 78 projets. Dans l'ensemble, les données relatives aux projets semblent être relativement complètes, en particulier pour les variables clés comme les provinces ou les territoires concernés, le nom des projets, le nombre total de participants, le montant relatif au soutien financier fourni aux participants et les dépenses totales se rapportant aux projets. De même, les renseignements tirés des FRP et des FFAP figurant dans la base de données de l'ICTA semblent relativement complets et précis.

Nombre ciblé de participants comparativement au nombre de participants figurant dans la base de données de l'ICTA

Projets à l'extérieur du Québec : Dans la base de données de l'ICTA, 747 participants ont pris part à 44 projets. Selon les données se rapportant aux projets, ces 44 projets de l'ICTA ciblaient un nombre total de 1 880 participants. Les raisons expliquant cet écart peuvent être la présentation tardive des FRP ou encore un retard dans la présentation des FRP pour les projets ayant accueilli des participants à plus d'une reprise.

Projets du Québec : Selon les renseignements fournis par l'équipe d'évaluation du Québec, 1 288 participants figuraient dans la base de données du Québec. Ce nombre représente 71,8 % du nombre prévu de participants, soit 1 795, pour les projets du Québec.

Dans l'ensemble, au moment de l'évaluation, le nombre prévu de participants était de 3 675 alors que 2 035 participants figurent dans la base de données – soit 55,4 % du nombre prévu de participants. (Voir le tableau 3.8 ci-dessous.)

Tableau 3.8
Nombre ciblé de participants comparativement au nombre de participants figurant dans la base de données de l'ICTA au moment de l'évaluation

	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Sask.	C.-B.	Nt	Total
Nombre ciblé de participants	134	194	180	180	1 795	194	896	102	3 675
Nombre de participants figurant dans la base de données de l'ICTA	38	173	94	56	1 288	107	252	27	2 035
Pourcentage des participants au moment de l'évaluation en fonction du nombre ciblé	28,4 %	89,2 %	52,2 %	31,1 %	71,8 %	55,2 %	28,1 %	26,5 %	55,4 %

Source : Données provenant du Québec et base de données de l'ICTA en date du 10 octobre 2008

11. Le dossier électronique des clients concorde-t-il avec leur dossier imprimé?

La base de données de l'ICTA ne comprend pas les coordonnées des participants à l'ICTA. Pour la présente évaluation formative, les coordonnées ont été tirées des FRP imprimés.

Un examen des données administratives, sauf pour les participants dont certaines données ne figuraient pas dans la base de données (voir question 11 ci-dessus), permet de confirmer que les données tirées des FRP et des FFAP sont relativement complètes, puisque les données manquantes comptent généralement pour 5 à 10 % des dossiers.

Cent participants ont été choisis au hasard et leurs FRP et FFAP ont été examinés en vue de comparer le dossier imprimé et la version électronique de la base de données²¹. Cet examen a permis de conclure que très peu d'erreurs ont été commises lors de l'entrée des données des FRP et des FFAP dans la base de données de l'ICTA. Au total, à l'exception des commentaires formulés dans le cadre des réponses ouvertes, 11 700 champs de données ont été examinés pour ces 100 participants. Des divergences ont pu être relevées entre 129 de ces champs par rapport aux formulaires imprimés (1,1 %), et 29 champs étaient manquants (0,3 %). La majorité des commentaires formulés dans le cadre des réponses ouvertes sur ces formulaires n'ont pas été transférés dans la base de données de l'ICTA.

12. Y a-t-il des lacunes dans la base de données de l'ICTA?

Le numéro d'assurance sociale des clients ainsi que la date du début et de la fin des activités d'amélioration de l'employabilité et les coûts s'y rapportant n'ont pas été recueillis dans la base de données de l'ICTA. Les réponses aux questions ouvertes des FRP et des FFAP n'y ont pas, non plus, été transférées. Il serait utile de les codifier et de les entrer.

Comme il en a été question à la section 2.3.9, l'absence de NAS et la grande quantité possible de combinaisons différentes d'interventions soulèvent des problèmes importants et limitent la portée d'évaluations sommatives futures de l'ICTA.

²¹ Les FRP étaient disponibles pour tous les participants alors que certains FFAP n'étaient pas disponibles.

3.2.3 Résultats de la participation

13. Les objectifs de l'ICTA ont-ils été atteints? L'ICTA a-t-elle donné les résultats attendus et aidé les travailleurs âgés à chercher, à trouver et à conserver un emploi?

Les objectifs de l'ICTA se rapportaient à la préparation des travailleurs âgés à la recherche d'emploi et à la transition vers le marché du travail ainsi qu'aux résultats immédiats et intermédiaires en matière d'emploi. Les constatations sur la réussite de l'ICTA sont présentées en trois parties : les répercussions pendant le programme, les résultats se rapportant à la transition vers le marché du travail et les résultats en matière d'emploi.

A. Répercussions pendant le programme

Les répondants à l'enquête ont dû coter les services reçus en fonction de leur utilité. Tous les services ayant fait l'objet de cette question ont été cotés « utiles » ou « très utiles » par 70 % ou plus des répondants à l'enquête et presque tous les services ont été cotés « très utiles » par plus de 40 % des répondants. En combinant les cotes « utile » et « très utile », les services ayant obtenu le pourcentage le plus élevé sont les suivants :

Activités d'aide à l'emploi

- acquisition de compétences en matière de recherche d'emploi – 89 % (dont la cote « très utile » pour 57 %);
- counseling individuel – 88 % (dont la cote « très utile » pour 60 %);
- planification de carrière, plan de travail – 85 % (dont la cote « très utile » pour 42 %);
- bibliothèque de ressources, tableau d'information – 83 % (dont la cote « très utile » pour 46 %).

Activités d'amélioration de l'employabilité

- expérience de travail – 88 % (dont la cote « très utile » pour 60 %);
- acquisition de compétences pour conserver un emploi – 86 % (dont la cote « très utile » pour 44 %);
- acquisition de compétences en matière d'organisation personnelle – 85 % (dont la cote « très utile » pour 42 %);
- expérience de bénévolat – 85 % (dont la cote « très utile » pour 43 %);
- formation ciblée – 84 % (dont la cote « très utile » pour 55 %);
- counseling en matière de santé et de mieux-être – 84 % (dont la cote « très utile » pour 46 %);
- suivi après le projet – 77 % (dont la cote « très utile » pour 45 %);

- aide à la création d'entreprise et au travail autonome – 75 % (dont la cote « très utile » pour 36 %);
- formation en informatique – 72 % (dont la cote « très utile » pour 45 %).

Selon les répondants à l'enquête, le fait de pouvoir apprendre à leur propre rythme et en collaboration avec des pairs constituait un élément clé des projets de l'ICTA. La plupart d'entre eux (87 %) ont indiqué qu'ils avaient pu apprendre à leur propre rythme et ils ont presque tous (91 %) estimé que cet élément leur avait été utile. Près de 92 % des répondants ont indiqué que l'apprentissage en collaboration avec d'autres personnes de leur âge constituait un élément utile ou très utile, 73 % d'entre eux estimant que cet élément était très utile.

La satisfaction des participants en ce qui a trait aux projets de l'ICTA a été très élevée : 93 % des répondants à l'enquête ont indiqué qu'ils étaient, en général, « très satisfaits » ou « passablement satisfaits » du projet (dont 67 % étaient « très satisfaits »).

En ce qui a trait à des aspects précis de la prestation de services, les répondants ont indiqué un niveau de satisfaction élevé pour toutes les facettes, notamment :

- les conseillers et les instructeurs – 94 % des répondants étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » (dont 74 % de « très satisfaits »);
- le calendrier et l'horaire des projets – 94 % des répondants étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » (dont 68 % de « très satisfaits »);
- l'utilité des renseignements fournis – 90 % des répondants étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » (dont 56 % de « très satisfaits »);
- la durée des activités – 81 % des répondants étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » (dont 41 % de « très satisfaits »);
- le suivi après la participation aux activités – 76 % des répondants étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » (dont 44 % de « très satisfaits »).

Selon les répondants, différentes raisons expliquaient leur satisfaction, notamment l'excellence des instructeurs, des animateurs et du personnel ainsi que le respect qu'ils ont démontré, la formation, le contenu des cours, les nouvelles compétences acquises, l'augmentation de la confiance en soi et de l'amour-propre, les compétences acquises en matière de recherche d'emploi et le fait d'être en mesure de trouver un emploi, le contexte de groupe et les relations établies avec les autres ainsi que le fait d'avoir trouver et obtenu un emploi.

Même si tous les aspects de la prestation de services ont reçu une cote élevée, les répondants étaient légèrement moins satisfaits du soutien offert après les activités – 24 % des répondants étaient « insatisfaits » ou « très insatisfaits ». Dix-neuf pour cent des répondants étaient « insatisfaits » ou « très insatisfaits » de la durée des activités.

Quelques répondants à l'enquête (9 %) ont quitté le projet de façon précoce (tableau 3.9). Parmi ceux ayant indiqué avoir quitté le projet de façon précoce, les raisons les plus fréquemment citées étaient qu'ils avaient trouvé un emploi (47 %), qu'ils avaient des problèmes de santé (10 %) ou encore qu'ils avaient des problèmes personnels (9 %). Quelques-uns ont indiqué des raisons directement reliées au projet, notamment l'administration et le financement du projet (7 %) ou encore le recul ou l'absence de progrès (4 %).

Au moment de l'enquête, 16 % des répondants participaient toujours à des projets de l'ICTA. Les répondants qui prenaient toujours part à un programme ont pu fournir des renseignements sur leur expérience au cours du programme, mais n'ont pu donner de renseignements sur les résultats du programme.

Tableau 3.9
Situation par rapport au programme²²

	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Sask.	C.-B.	Yn	Total
Avez-vous terminé le projet à la date établie ou avez-vous quitté le projet avant cette date?									
Programme quitté de façon précoce	0,0 %	14,8 %	4,7 %	2,7 %	6,2 %	5,6 %	19,0 %	5,6 %	8,7 %
Programme terminé ou en cours	100,0 %	85,2 %	93,8 %	97,3 %	93,8 %	93,1 %	79,2 %	94,4 %	90,8 %
Je l'ignore ou encore aucune réponse	0,0 %	0,0 %	1,6 %	0,0 %	0,0 %	1,4 %	1,8 %	0,0 %	0,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de répondants	31	122	69	37	618	58	138	19	1 092
Source : Enquête menée auprès des participants									

B. Résultats se rapportant à la transition vers le marché du travail

Les résultats *immédiats* visés par l'ICTA sont les suivants :

- la présence prolongée des participants sur le marché du travail (en emploi ou au chômage et cherchant un travail de façon active);
- les participants créent de nouvelles entreprises grâce au travail autonome.

Les documents de projet montrent que la plupart des projets (78 %) indiquent une cible sous forme numérique en ce qui a trait aux résultats des participants en matière d'emploi. Les autres projets, 22 %, indiquent des résultats qualitatifs plus larges relativement à la préparation au travail et à l'acquisition de compétences en matière de recherche d'emploi. Presque tous les représentants de projet dont les projets sont terminés s'exprimaient de façon positive lorsqu'ils comparaient les résultats obtenus à ceux qu'ils visaient. La santé des participants constitue la cause la plus fréquemment citée pour expliquer les résultats inférieurs aux résultats attendus, suivie par l'obtention par les participants d'un emploi convenable après une période plus longue et, dans quelques régions, le manque d'emploi en général.

²² Les données se rapportant aux programmes terminés et en cours n'ont pu faire l'objet d'une analyse et d'un rapport distincts puisque l'enquête réalisée au Québec combinait ces deux groupes.

Les représentants des provinces, des territoires et des projets étaient moins en mesure de formuler des commentaires relativement aux participants ayant exploré le travail autonome pour déterminer s'ils avaient réellement créé une entreprise. Quelques projets ont mis l'accent sur le travail autonome à titre d'élément principal. Dans la plupart des cas, le processus de création d'une entreprise faisait partie d'un engagement à long terme qui dépassait le calendrier du projet. Cependant, un projet réalisé en Colombie-Britannique comportait un volet d'une durée de 16 semaines mettant l'accent sur le travail autonome; 10 participants à ce volet ont créé leur propre entreprise.

Les résultats *intermédiaires* visés par l'ICTA sont les suivants :

- les participants comptent davantage d'expérience et de compétences monnayables;
- l'amélioration des compétences des participants à l'appui des activités de développement économique;
- l'augmentation des perspectives d'emploi dans les collectivités vulnérables grâce aux nouvelles entreprises créées par les participants.

La majorité des représentants de projet interrogés ont indiqué qu'ils avaient mis l'accent sur les perspectives locales en matière d'emploi et qu'ils avaient réussi à établir des services de placement de travailleurs pendant le projet pour la plupart des participants dans les domaines concernés. Ils étaient d'avis que les participants avaient augmenté leurs compétences monnayables à l'aide de ces services de placement.

La plupart des représentants de projet ont indiqué qu'ils avaient mis l'accent sur l'aide fournie aux participants afin qu'ils puissent cibler leurs compétences transférables dans le volet des activités de groupe. La plupart ont indiqué que la majorité des participants ont augmenté leur confiance en soi et la conscience de leurs compétences et qu'ils étaient en mesure de se mettre en valeur plus efficacement auprès des employeurs.

Un seul représentant de projet interrogé a indiqué que les participants avaient créé des emplois en lançant leur propre entreprise. Quelques projets ont mis l'accent sur cette possibilité à titre d'élément principal, et les représentants de projet ont souligné que, la plupart du temps, les entreprises créées par les participants étaient susceptibles d'être situées à leur domicile et que les participants étaient souvent les propriétaires exploitants, par exemple dans le domaine de l'artisanat, ce qui ne favorisait pas la création significative d'emplois.

Quatre-vingts pour cent des répondants à l'enquête étaient d'avis qu'ils avaient amélioré leur employabilité grâce à la formation et aux autres activités auxquelles ils ont participé; 31 % d'entre eux étaient « d'accord » et 49 % d'entre eux étaient « fortement d'accord ». Soixante-sept pour cent des répondants étaient d'avis que la formation et les autres activités leur avaient permis de trouver un emploi plus facilement et plus tôt qu'ils ne l'auraient fait autrement; 32 % d'entre eux étaient « d'accord » et 35 % d'entre eux étaient « fortement d'accord ». Un pourcentage élevé (68 %) des répondants étaient aussi « d'accord » ou « fortement d'accord » lorsqu'on leur a demandé s'ils étaient d'avis que leur expérience et leurs compétences concordaient bien avec les perspectives d'emploi de leur région.

Les répondants à l'enquête étaient également positifs et confiants relativement à leur situation sur le marché du travail. Ils ont presque tous exprimé un fort désir de travailler; 97 % d'entre eux étaient « d'accord » ou « fortement d'accord » avec le fait qu'ils voulaient travailler, dont 79 % étaient « fortement d'accord ». Environ 87 % des répondants étaient « d'accord » ou « fortement d'accord » avec le fait qu'ils étaient en général optimistes par rapport à leur avenir, dont 46 % étaient « fortement d'accord ». De même, 84 % des répondants étaient « d'accord » ou « fortement d'accord » pour dire qu'ils étaient confiants en ce qui a trait à leur capacité de trouver un emploi, dont 37 % étaient « fortement d'accord ».

La majorité des répondants à l'enquête étaient également « en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec les énoncés suivants : qu'il n'y avait pas d'emplois (63 %), qu'il n'y avait pas d'emploi pour les gens de leur âge (66 %) et qu'ils n'avaient que peu de contrôle sur les choses qui leur arrivaient (66 %).

C. Résultats en matière d'emploi

La majorité des répondants à l'enquête (56 %) ont cherché un emploi à temps plein après le projet; 19 % d'entre eux ont cherché un emploi à temps partiel, et 20 %, un emploi à temps plein ou à temps partiel. Un faible pourcentage de répondants (3 %) n'ont pas cherché d'emploi après avoir terminé le programme. La majorité des personnes qui ne cherchaient pas d'emploi soit en avaient déjà trouvé un, soit retournaient aux études.

Au moment de l'enquête, les répondants avaient terminé leur participation aux projets de l'ICTA depuis en moyenne 8,2 mois. Les trois quarts des répondants (75 %) ont occupé un emploi rémunéré après avoir quitté le programme de l'ICTA (tableau 3.10). En moyenne, les répondants à l'enquête avaient travaillé 45 % des semaines écoulées depuis la fin de leur participation au programme (tableau 3.11). Environ 47 % d'entre eux avaient travaillé pendant plus de la moitié des semaines, et 30 %, plus de 75 % du temps.

Tableau 3.10								
Rémunération obtenue pour un travail après la participation au programme								
	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Sask.	C.-B.	Yn	Total
Avez-vous occupé un emploi rémunéré pendant les mois suivant le projet?								
Oui	74,3 %	79,0 %	64,3 %	72,5 %	88,2 %	75,5 %	88,9 %	74,9 %
Non	25,7 %	21,0 %	35,7 %	27,5 %	11,8 %	24,5 %	11,1 %	25,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de répondants	120	67	13	555	54	116	19	944
Source : Enquête menée auprès des participants. Les résultats concernent les participants ayant terminé le programme au moins quatre mois avant la réalisation de l'enquête.								

Tableau 3.11
Pourcentage des semaines de travail après le programme

	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Sask.	C.-B.	Yn	Total
Pourcentage des semaines de travail depuis la fin de la participation au programme								
0 %	26,4 %	21,3 %	35,7 %	28,4 %	11,8 %	25,8 %	13,3 %	25,9 %
De 1 à 25 %	9,1 %	16,4 %	0,0 %	8,0 %	20,6 %	15,9 %	6,7 %	10,6 %
De 26 à 50 %	20,0 %	34,4 %	7,1 %	15,4 %	14,7 %	15,9 %	6,7 %	17,0 %
De 51 à 75 %	16,4 %	11,5 %	28,6 %	17,9 %	19,1 %	14,4 %	13,3 %	17,0 %
De 76 à 100 %	28,2 %	16,4 %	28,6 %	30,4 %	33,8 %	28,0 %	60,0 %	29,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Pourcentage moyen	43,5 %	37,9 %	49,8 %	45,6 %	51,1 %	42,9 %	67,2 %	45,3 %
Nombre de répondants	118	66	13	537	53	109	17	913

Source : Enquête menée auprès des participants. Les résultats concernent les participants ayant terminé le programme au moins quatre mois avant la réalisation de l'enquête.

Le tableau 3.12 illustre le nombre de mois écoulés avant que les répondants ne trouvent un emploi après leur participation aux programmes de l'ICTA. Dans l'ensemble, 26 % d'entre eux n'avaient pas trouvé d'emploi et 24 % des répondants avaient trouvé un emploi pendant le programme. Après le programme, 38 % des répondants ont trouvé un emploi au cours des trois mois suivants. Seulement 12 % des répondants ont trouvé un emploi après plus de trois mois.

Tableau 3.12
Mois écoulés avant de trouver un emploi après le programme

	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Sask.	C.-B.	Yn	Total
Combien de mois se sont écoulés après le projet avant que vous ne trouviez un emploi?								
Je n'ai pas trouvé d'emploi	26,4 %	22,0 %	35,7 %	28,0 %	12,9 %	26,4 %	11,1 %	26,0 %
J'ai commencé à chercher un emploi pendant le programme et j'en ai trouvé un	32,7 %	13,6 %	42,9 %	18,6 %	38,7 %	34,1 %	38,9 %	24,3 %
Moins d'un mois	12,7 %	18,6 %	7,1 %	21,9 %	9,7 %	14,0 %	16,7 %	18,3 %
De 1 à 3 mois	17,3 %	22,0 %	14,3 %	18,6 %	30,6 %	17,8 %	22,2 %	19,4 %
De 4 à 6 mois	10,0 %	16,9 %	0,0 %	9,8 %	4,8 %	7,8 %	5,6 %	9,4 %
Plus de 6 mois	0,9 %	6,8 %	0,0 %	3,1 %	3,2 %	0,0 %	5,6 %	2,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de répondants	117	63	13	543	50	109	19	914

Source : Enquête menée auprès des participants. Les résultats concernent les participants ayant terminé le programme au moins quatre mois avant la réalisation de l'enquête.

Près des deux tiers des répondants à l'enquête (65 %) ayant trouvé un emploi ont indiqué que leur participation au programme les avait aidés à cet égard.

Au moment de l'enquête, 45 % des répondants occupaient un emploi. Lorsqu'on leur a demandé si leur emploi actuel correspondait au type d'emploi qu'ils désiraient obtenir, 83 % des répondants ont indiqué que l'emploi correspondait à leurs attentes alors que 15 % des répondants ont indiqué que leur emploi actuel n'y correspondait pas. Les principales

raisons mentionnées étaient que l'emploi occupé ne correspondait pas à leur niveau d'études, à leur formation ou encore à leurs compétences en plus d'un éventail de plaintes relatives au travail, notamment la faible rémunération, le travail non stimulant ou encore un travail de nature trop physique.

Au cours des mois suivant le programme, 25 % des répondants ont touché des prestations d'AE (tableau 3.13). En comparaison, les données administratives montrent que plus de la moitié des participants (55 %) ont reçu des prestations d'AE pendant un certain temps au cours des cinq années précédant le projet de l'ICTA. En moyenne, les répondants ont indiqué avoir touché des prestations d'AE pendant 10 % des mois suivant leur participation à l'ICTA ou pour une durée moyenne de 3,5 semaines²³.

Tableau 3.13								
Pourcentage des mois où des prestations d'AE ont été touchées après le programme								
	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Sask.	C.-B.	Yn	Total
Pourcentage des mois où des prestations d'AE ont été touchées pendant les mois suivant la fin du programme								
0 %	81,1 %	58,3 %	75,0 %	66,9 %	79,1 %	91,2 %	88,2 %	74,2 %
De 1 à 25 %	7,2 %	13,3 %	16,7 %	12,6 %	11,9 %	2,9 %	0,0 %	9,9 %
De 26 à 50 %	2,7 %	15,0 %	0,0 %	11,0 %	7,5 %	2,9 %	5,9 %	8,1 %
De 51 à 75 %	5,4 %	10,0 %	8,3 %	6,5 %	0,0 %	2,2 %	0,0 %	5,2 %
De 76 à 100 %	3,6 %	3,3 %	0,0 %	3,0 %	1,5 %	0,7 %	5,9 %	2,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Pourcentage moyen	9,2 %	15,6 %	7,5 %	13,2 %	6,1 %	4,3 %	6,2 %	10,4 %
Nombre de répondants	118	65	12	393	54	114	18	774
Source : Enquête menée auprès des participants. Les résultats concernent les participants ayant terminé le programme au moins quatre mois avant la réalisation de l'enquête. Dans ce tableau, les résultats de l'enquête menée au Québec concernent les participants ayant travaillé après le programme.								

Les données de l'enquête (tableau 3.14) indiquent qu'une plus grande proportion des participants qui étaient au chômage depuis longtemps avant le projet (plus de 12 mois) ont travaillé moins après le projet. Environ 90 % des répondants qui étaient au chômage depuis moins de six mois avant leur participation au programme ont travaillé après le projet, 80 % des répondants qui étaient au chômage depuis 6 à 12 mois avant leur participation ont travaillé après le projet et 71 % ou moins de ceux qui étaient au chômage depuis plus de 12 mois avant leur participation au programme ont travaillé après le projet. Le pourcentage des semaines de travail suit une distribution similaire (tableau 3.15). Bien que ces données soulèvent l'importance des interventions précoces à la suite d'une perte d'emploi, les résultats montrent également que les personnes qui étaient au chômage depuis longtemps étaient les personnes ayant le plus besoin de l'aide apportée par le projet de l'ICTA et constituaient donc un groupe cible principal approprié aux fins de ce programme.

²³ Cette donnée peut comprendre la poursuite des prestations d'AE touchées avant ou pendant la participation au programme.

Tableau 3.14						
Rémunération obtenue pour un travail après la dernière perte d'emploi avant la participation au programme						
Avez-vous occupé un emploi rémunéré pendant les XXX mois suivant le projet?						
	Temps écoulé depuis la dernière perte d'emploi					
	6 mois ou moins	De 6 à 12 mois	De 12 à 24 mois	De 24 à 36 mois	De 36 à 48 mois	Total
Oui	90,4 %	79,5 %	71,4 %	71,4 %	67,9 %	79,7 %
Non	9,6 %	20,5 %	28,6 %	28,6 %	32,1 %	20,3 %
Nombre de répondants	123	73	66	23	55	340
Source : Enquête menée auprès des participants. Les résultats concernent les participants ayant terminé le programme au moins quatre mois avant la réalisation de l'enquête.						

Tableau 3.15						
Pourcentage des semaines de travail après le programme en fonction du temps écoulé depuis la dernière perte d'emploi avant la participation au programme						
Temps écoulé depuis la dernière perte d'emploi						
	6 mois ou moins	De 6 à 12 mois	De 12 à 24 mois	De 24 à 36 mois	De 36 à 48 mois	Total
Pourcentage des semaines de travail après le programme	53,3 %	47,9 %	39,4 %	45,0 %	33,0 %	45,8 %
Nombre de répondants	118	67	66	23	53	327
Source : Enquête menée auprès des participants. Les résultats concernent les participants ayant terminé le programme au moins quatre mois avant la réalisation de l'enquête.						

Une analyse similaire a été réalisée en vue de déterminer si un lien pouvait être établi entre les résultats se rapportant à l'emploi après le programme et la raison de la dernière perte d'emploi avant la participation au programme (tableaux 3.16 et 3.17). L'analyse ne révèle aucune différence en ce qui a trait aux résultats sauf pour les personnes ayant quitté leur emploi précédent pour des raisons de santé. Ces répondants étaient considérablement moins susceptibles d'indiquer qu'ils avaient travaillé et ils présentaient un pourcentage moins élevé de semaines de travail après leur participation au programme.

Tableau 3.16
Rémunération obtenue pour un travail en fonction des raisons expliquant la dernière perte d'emploi avant la participation au programme

Avez-vous occupé un emploi rémunéré pendant les XXX mois suivant le projet?									
	Raison expliquant la dernière perte d'emploi								
	Réduction de l'effectif	Fermeture	Démission	Mise à pied	Retraite	Autre	Emploi quitté pour des raisons de santé	Emploi quitté pour d'autres raisons	Total
Oui	84,8 %	71,7 %	69,8 %	93,3 %	80,0 %	89,6 %	43,8 %	80,0 %	78,8 %
Non	15,2 %	28,3 %	30,2 %	6,7 %	20,0 %	10,4 %	56,3 %	20,0 %	21,2 %
Nombre de répondants	31	53	41	15	47	128	30	13	358

Source : Enquête menée auprès des participants. Les résultats concernent les participants ayant terminé le programme au moins quatre mois avant la réalisation de l'enquête.

Tableau 3.17
Pourcentage de semaines de travail en fonction des raisons expliquant la dernière perte d'emploi avant la participation au programme

Raison expliquant la dernière perte d'emploi									
	Réduction de l'effectif	Fermeture	Démission	Mise à pied	Retraite	Autre	Emploi quitté pour des raisons de santé	Emploi quitté pour d'autres raisons	Total
Pourcentage des semaines de travail après le programme	53,1 %	39,5 %	48,5 %	52,4 %	48,4 %	50,4 %	18,1 %	61,7 %	46,1 %
Nombre de répondants	30	53	39	14	47	122	29	11	345

Source : Enquête menée auprès des participants. Les résultats concernent les participants ayant terminé le programme au moins quatre mois avant la réalisation de l'enquête.

14. Si l'ICTA a connu des difficultés, quelles en sont les raisons et comment pourrait-on remédier à la situation au cours des années à venir?

Les représentants des provinces et des territoires ont présenté une évaluation positive de la réussite générale des projets de l'ICTA. La moitié de ces représentants ont indiqué certains aspects pouvant faire l'objet d'un perfectionnement en ce qui a trait à la conception et à l'exécution des projets pour les années à venir, notamment :

- un plus long délai d'exécution pour le démarrage du projet après son approbation;
- plus de temps pour l'évaluation des participants et, le cas échéant, l'utilisation d'outils plus structurés;

- l'augmentation de la durée des projets, principalement pour accorder plus de temps à l'acquisition de compétences en informatique;
- l'embauche de ressources supplémentaires pour travailler auprès des employeurs (mise en valeur du potentiel des participants et gestion des subventions salariales);
- l'adaptation continue des projets en fonction des besoins des travailleurs âgés.

15. Dans quelle mesure les résultats ont-ils varié en fonction des différentes combinaisons d'interventions employées (services d'aide à l'emploi, développement des compétences, subventions salariales ciblées, travail autonome)?

Pour évaluer de quelle façon les résultats ont varié en fonction du type d'activités auxquelles les participants ont pris part, on a réalisé une série de tableaux à double entrée pour les activités suivantes en matière d'amélioration de l'employabilité : la formation touchant les compétences en informatique, la formation touchant des compétences ciblées, les services de placement de travailleurs auprès d'un employeur, l'amélioration des compétences essentielles, l'aide apportée pour la création d'une entreprise et le travail effectué dans le contexte de projets communautaires. Les résultats évalués étaient les suivants : rémunération obtenue pour un travail après la participation au programme, pourcentage des semaines de travail et emploi occupé présentement.

Des résultats statistiquement significatifs (khi-carré) n'ont pas été obtenus, ce qui est dû en partie à la taille réduite de l'échantillon après l'établissement d'un lien entre les données administratives découlant de la participation au programme (lesquelles présentaient quelques lacunes, sans compter l'absence de données se rapportant aux participants du Québec) et le nombre peu élevé de répondants ayant terminé le programme de l'ICTA et répondu à ces questions relativement aux résultats.

Pour examiner ces constatations de façon plus approfondie, des combinaisons d'activités d'amélioration de l'employabilité ont été étudiées. D'abord, une variable a été créée afin d'établir le nombre d'activités d'amélioration de l'employabilité auxquelles un participant a pris part parmi les six activités proposées. Les résultats sont les suivants :

- aucune participation à des activités d'amélioration de l'employabilité – 5 %;
- participation à une seule activité d'amélioration de l'employabilité – 21 %;
- participation à deux activités d'amélioration de l'employabilité – 26 %;
- participation à trois activités d'amélioration de l'employabilité ou plus – 48 %.

En fait, la majorité des participants à l'ICTA ont pris part à de multiples activités d'amélioration de l'employabilité. Il en résulte un degré élevé de chevauchement des activités et la possibilité de réaliser des activités selon un ordre différent, ce qui aura pour conséquence de rendre difficile les évaluations sommatives à venir : il sera très difficile de mesurer l'incidence unique d'une activité d'amélioration de l'employabilité sur les résultats obtenus sur le marché du travail ainsi que l'incidence des combinaisons d'activités. Distinguer ces incidences de celles des activités d'aide à l'emploi ou des différentes

combinaisons d'activités d'aide à l'emploi et d'amélioration de l'employabilité pourrait être pratiquement impossible.

16. Dans quelle mesure les résultats des participants ont-ils varié en fonction du type de la formation professionnelle reçue et de la durée de celle-ci?

La majorité des propositions de projet (62 %) indiquaient qu'une formation professionnelle pour des emplois précis serait fournie. Pour 27 % des projets, des compétences précises ont été énumérées, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat, des différents services, des ressources naturelles, des métiers, des entreprises manufacturières, des transports, du patrimoine et de l'artisanat. La durée prévue de la plupart des formations était d'une à deux semaines, et la plupart de ces formations ont été offertes en groupe.

La majorité des représentants de projet interrogés ont indiqué que de nombreux participants avaient besoin de parcelles de formation à court terme pour améliorer leur état de préparation et la possibilité de faire valoir leurs compétences relativement aux perspectives d'emploi actuelles. La souplesse de la conception du programme de l'ICTA a permis aux projets d'offrir ces séances de formation à court terme ou de prendre des mesures à cet égard.

À partir des données administratives et de l'analyse de l'enquête, il était impossible de définir les répercussions de types précis de formation professionnelle compte tenu du nombre peu élevé de participants concernés.

17. Quelles sont les premières pratiques exemplaires et leçons apprises en ce qui a trait à la conception et à l'exécution des projets de l'ICTA?

A. Leçons apprises

Les informateurs de tous les groupes ont indiqué un certain nombre de volets de l'ICTA pouvant faire l'objet d'un perfectionnement en vue d'améliorer l'approche d'exécution et la conception d'un programme déjà efficace. Ces volets sont les suivants :

- *L'administration du programme* : Des efforts continus en vue de présenter des lignes directrices de programme claires (par exemple les critères d'admissibilité) aux provinces et aux territoires.
- *L'adaptation* : Des efforts continus en vue d'adapter les activités en fonction des besoins des personnes concernées et d'intégrer les approches liées à l'apprentissage des adultes. Certains représentants de projet ont indiqué que les participants avaient tiré profit d'animateurs comprenant les styles d'apprentissage des adultes et pouvant adapter leurs méthodes en vue de mieux répondre aux besoins des apprenants. D'autres ont indiqué qu'il était important que les animateurs prennent le temps de comprendre les clients ainsi que leurs besoins personnels (problèmes de santé, besoins en matière d'apprentissage et intérêts relatifs à l'emploi) et d'adapter leur approche en conséquence. Des représentants de projet ont aussi signalé que les participants avaient besoin de mentorat (et non seulement d'enseignement), qu'ils travaillaient plus efficacement

en petits groupes et que certains d'entre eux avaient besoin de plus de temps en ce qui a trait à la formation en informatique et au placement.

- *La mise en valeur du potentiel* : L'appui du potentiel des promoteurs de projet des régions rurales, en particulier les compétences des animateurs de projet.
- *La collaboration* : L'amélioration de la participation déjà importante d'autres organismes à titre de partenaires appuyant les projets.

B. Pratiques exemplaires

Les informateurs de tous les groupes ont indiqué différentes caractéristiques de la conception et de l'exécution de l'ICTA constituant des pratiques efficaces. Ces caractéristiques sont les suivantes :

La conception et l'exécution : Les promoteurs de projet, les provinces et les territoires ont pu mettre à profit la souplesse inhérente à la conception de l'ICTA pour réaliser des projets pertinents en fonction des régions ciblées et de chacun des participants. La combinaison de séances de groupe et d'expérience de travail a permis de répondre aux besoins des participants. Le travail de groupe a permis d'augmenter l'estime de soi et a favorisé le soutien par les pairs. L'accent mis sur la réfutation des mythes relatifs à l'âgisme a aussi constitué un élément important de la préparation des participants à la recherche d'emploi. Dans certains projets, la possibilité qu'avaient les participants de choisir leurs séances de formation à partir d'une liste a été efficace. L'approche de collaboration à toutes les étapes de la conception et de l'exécution du programme a constitué une innovation stimulante et a contribué à l'utilisation efficace des ressources des différents partenaires. La surveillance des agents de programme exercée dans le but de découvrir ce qui fonctionnait bien et de chercher des solutions à ce qui fonctionnait moins bien plutôt qu'en vue d'évaluer le respect des exigences a constitué un élément favorable à l'exécution du projet.

L'adaptation : Quelques répondants ont indiqué que l'adaptation constituait une pratique exemplaire dans l'ensemble du programme de l'ICTA. Les participants ont tiré profit de l'utilisation de styles d'apprentissage destinés aux adultes, de formation pratique et d'une approche abordant les besoins professionnels et sociaux. Certains programmes ont intégré des éléments destinés à intéresser particulièrement les travailleurs âgés (comme les problèmes de santé). En utilisant une approche d'enseignement ciblée, les animateurs ont adapté le matériel pédagogique aux adultes âgés, ils ont établi des limites et des attentes claires et ont offert du mentorat; ces éléments ont tous favorisé la réussite des programmes de l'ICTA.

Les ressources : Des animateurs qualifiés, compréhensifs et stimulants en symbiose avec les travailleurs âgés ont favorisé la réussite du programme. Ces animateurs étaient conscients des facteurs internes (comme les types de personnalité, les styles d'apprentissage et les acquis) et des facteurs externes (comme le milieu d'apprentissage et la conception du programme d'études) ayant une incidence sur l'apprenant. Les animateurs qualifiés étaient aussi conscients de la diversité des styles d'apprentissage parmi les participants. Des prospecteurs d'emploi, embauchés dans le contexte de quelques projets en vue de

trouver et de négocier des possibilités de placement sur le marché du travail, ont constitué une ressource clé dans ces projets.

Le soutien par les pairs : Le milieu positif et la dynamique de groupe ressortant de l'ensemble de l'exécution des projets de l'ICTA ont également constitué des pratiques exemplaires. Les participants ont beaucoup apprécié la mise en place d'un système de soutien, en particulier l'apprentissage orienté vers le groupe. Dans le cadre de certains projets, un « café-rencontre » hebdomadaire avait lieu au cours duquel les participants pouvaient se rencontrer et échanger sur les progrès réalisés. Ces rencontres ont également aidé les animateurs de projet à utiliser un processus d'amélioration continue pour perfectionner les activités afin de répondre aux besoins des participants.

La formation en informatique : L'introduction à l'informatique a été la formation offerte le plus souvent dans le contexte des projets et s'est avérée un élément clé de la préparation des travailleurs âgés à la transition vers un large éventail de lieux de travail. Il s'agissait également d'une activité où les participants ayant des compétences en informatique pouvaient jouer le rôle de mentor auprès d'autres participants, ce qui a favorisé l'augmentation de la confiance de tous les participants.

4. Conclusions

Conception, exécution et mise en œuvre de l'ICTA

L'ICTA tient-elle compte des enseignements tirés des programmes antérieurs?

Selon la documentation, les travailleurs âgés se heurtent à de nombreux obstacles sur le chemin de l'emploi, notamment la discrimination fondée sur l'âge, la mobilité géographique, l'invalidité, le manque de compétences en matière de recherche d'emploi et les compétences professionnelles dépassées. L'examen de programmes antérieurs a montré que des initiatives visant à lever ces obstacles, comme l'aide active à l'adaptation, la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge et la promotion de l'apprentissage continu, pouvaient favoriser la continuité de la participation active des travailleurs âgés au marché du travail. Cet examen a aussi montré que les interventions précoces et adaptées aux besoins de chaque travailleur âgé à la suite d'une perte d'emploi ainsi que la mise en place d'un milieu d'apprentissage favorable constituaient des mesures utiles. Cependant, les résultats de la documentation ne sont généralement pas prometteurs sauf pour quelques sous-groupes précis (par exemple, les travailleurs âgés plus instruits n'étant pas au chômage depuis longtemps) et en ce qui concerne certaines activités d'aide (par exemple, l'aide à la recherche d'emploi, le counseling et les subventions salariales pour les personnes au chômage depuis longtemps).

Selon l'analyse documentaire, l'examen de la base de données de l'ICTA et les entrevues d'informateurs clés, la conception de l'ICTA tient compte de la plupart des enseignements tirés des programmes antérieurs destinés aux travailleurs âgés. L'ICTA appuie l'adaptation des projets en fonction des besoins et des styles d'apprentissage des participants, offre de l'aide en ce qui a trait à la présélection et à la sélection des participants et présente une série de mesures d'aide à l'emploi et d'amélioration de l'employabilité, y compris le soutien par les pairs et la formation professionnelle ciblée. Cependant, l'ICTA n'est pas conçue pour mettre particulièrement l'accent sur les interventions précoces suivant une perte d'emploi, c'est-à-dire qu'elle cible les travailleurs âgés qui sont le plus dans le besoin, particulièrement ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi (AE).

Quelles ont été les principales activités de projet entreprises?

L'examen de la base de données de l'ICTA révèle que la plupart des projets comprenaient toutes les activités d'aide à l'emploi nécessaires. En moyenne, les projets proposaient 10 activités d'amélioration de l'employabilité, soit bien plus que les deux activités obligatoires. Tous les projets ont respecté les exigences relatives aux activités orientées vers le groupe et, pour la plupart, ont ajouté des mesures complémentaires adaptées à chaque participant. La majorité des représentants de projet interrogés ont indiqué avoir adapté les activités de projet en fonction des besoins individuels ainsi que des travailleurs âgés en général. La majorité des répondants à l'enquête menée auprès des participants ont jugé que les services reçus avaient été utiles, et ont particulièrement apprécié la possibilité

d'apprendre à leur propre rythme, en compagnie de leurs pairs. Cependant, ils se sont dits légèrement moins satisfaits de la durée des activités et du suivi.

Quels facteurs ont eu une incidence sur l'exécution du programme?

Des informateurs clés de tous les groupes ont dégagé divers facteurs qui ont facilité l'atteinte des objectifs, notamment la souplesse de la conception du programme et des critères, qui ont permis d'offrir des activités adaptées à des marchés particuliers, l'approche collaborative d'exécution du programme, la compétence du personnel chargé d'exécuter le programme et l'entraide dont ont su faire preuve les participants.

Les informateurs clés de quatre provinces ou territoires ont indiqué que les retards dans la mise au point des accords et l'approbation des projets, associés à la date d'échéance initiale du programme fixée au 31 mars 2009, ont donné lieu à un resserrement des délais pour le lancement, la promotion, la sélection des participants et l'exécution des projets dans certaines provinces.

Les projets de l'ICTA ont-ils permis de rejoindre le groupe cible visé?

Pour participer à l'ICTA, les travailleurs doivent être au chômage, légalement autorisés à travailler au Canada, ne pas avoir les compétences nécessaires à une intégration réussie à un nouvel emploi, habiter dans une collectivité admissible et avoir normalement entre 55 et 64 ans. Les personnes de 50 à 54 ans et de 65 ans et plus ayant des besoins similaires peuvent participer, dans certaines conditions, mais ce ne peut être au détriment de personnes admissibles de 55 à 64 ans. En plus des critères d'admissibilité énumérés ci-dessus, les projets doivent également cibler les travailleurs âgés au chômage qui sont le plus dans le besoin, particulièrement ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi (AE). Bien qu'ils ne soient pas ciblés, les travailleurs âgés qui touchent des prestations d'AE peuvent participer à un projet.

Les projets de l'ICTA s'adressaient aux travailleurs âgés des groupes d'âge ciblés présentant des antécédents d'instabilité en ce qui a trait au travail et ayant été faiblement rémunérés. Selon la base de données de l'ICTA, 73 % des participants faisaient partie du groupe cible principal, soit le groupe d'âge de 55 à 64 ans, et 27 % des participants appartenaient au second groupe d'âge ciblé, c'est-à-dire de 50 à 54 ans et 65 ans et plus. La plupart des répondants à l'enquête (83 %) étaient au chômage au cours du mois précédant leur participation à l'ICTA, et respectaient ce critère. Seize pour cent des répondants avaient occupé un emploi rémunéré au cours du mois précédant leur participation au programme, et 8 % en avaient occupé un emploi au cours de la semaine précédant leur participation au programme. La majorité des participants ont indiqué que la principale raison de la perte de leur emploi principal se rapportait à des fermetures d'usines, à la réduction des effectifs ou encore à un emploi saisonnier ou de courte durée. De plus, la majorité des participants qui ont répondu à l'enquête étaient d'avis qu'ils s'étaient heurtés à de multiples obstacles importants en ce qui a trait à l'emploi.

La majorité des participants à l'ICTA (78 %) étaient des travailleurs âgés au chômage et licenciés, conformément à la priorité accordée à ce groupe de travailleurs. De plus, 22 % des participants avaient quitté leur emploi ou pris leur retraite avant de participer au programme.

Les projets de l'ICTA ont-ils permis d'atteindre les collectivités ciblées?

Une collectivité est jugée admissible à l'ICTA lorsqu'on y enregistre un taux de chômage élevé persistant et/ou lorsque la collectivité est fortement dépendante d'un seul employeur ou secteur d'activité (20 % de la population active) où il y a eu de nombreuses mises à pied ou une importante fermeture d'entreprise. La priorité doit être accordée aux collectivités et aux travailleurs âgés touchés par les fermetures et les mises à pied dans des secteurs traditionnels comme l'exploitation forestière ou minière, la pêche ainsi que le textile et le vêtement. Si les fermetures ou les mises à pied nombreuses ont un effet considérable sur les collectivités avoisinantes, les travailleurs âgés qui habitent dans l'une ou l'autre des collectivités touchées sont admissibles aux activités.

Les taux de chômage indiqués pour les collectivités ciblées par les projets de l'ICTA étaient les suivants :

- 42,4 % des projets se sont déroulés dans des collectivités accusant un taux de chômage de 10 % ou moins;
- 57,6 % des projets ont eu lieu dans des collectivités accusant un taux de chômage de 10,1 % ou plus (dont 34,2 % dans des collectivités accusant un taux de chômage de plus de 15 %).

De plus, la grande majorité des projets (94 %) se sont déroulés dans des collectivités touchées par une réduction importante des effectifs ou encore la fermeture d'un secteur d'activité, et 54 % des projets ont eu lieu dans des collectivités où plus de 20 % de la population active dépendaient du secteur touché par la réduction des effectifs ou la fermeture.

À ce titre, la grande majorité des projets de l'ICTA respectaient au moins un des critères d'admissibilité à l'exception d'un projet. Celui-ci visait à favoriser la participation des travailleurs âgés à la vie active en les orientant vers des secteurs économiques en expansion, mais il ne respectait pas le critère d'admissibilité relativement aux collectivités ciblées puisque le taux de chômage était plus bas que le taux de chômage moyen national ou provincial.

Dans quelle mesure les projets financés ont-ils ouvert la voie au développement économique dans les collectivités ciblées?

Les renseignements tirés des entrevues menées auprès des représentants de projet et de l'enquête menée auprès des participants ont permis de confirmer que la plupart des projets ont réussi l'appariement entre les participants et les possibilités locales de développement économique à l'aide de la mise en valeur du potentiel, de services de placement de travailleurs et de la formation professionnelle à court terme pour des emplois et des secteurs précis. Dans certaines collectivités, les possibilités d'occuper un autre emploi étaient limitées, et quelques projets ont mis l'accent sur les possibilités de travail autonome.

Est-il établi que la collectivité a pris part aux projets?

Les documents de projet montrent que tous les promoteurs de projet de l'ICTA étaient des services d'aide à l'emploi, des agences de développement économique ou des collègues. La plupart des représentants de projet interrogés ont indiqué que d'autres organismes leur ont offert différents niveaux et différents types d'aide non financière, ce qui a constitué un facteur important dans la réussite des projets.

Qualité des données et processus de collecte de données

Les informateurs clés de RHDCC ainsi que des provinces et des territoires ont confirmé que la plupart des provinces et des territoires ont respecté les exigences en ce qui a trait à la collecte et au transfert des données en temps utile, malgré la présence de certains délais relativement à la présentation de rapports et de données sur les participants ainsi que de lacunes liées aux difficultés concernant les formulaires de fin d'activité devant être remplis par certains participants.

L'examen de la base de données de l'ICTA montre que les données conservées sur les projets de l'ICTA et leurs participants étaient relativement complètes et exactes. Les renseignements sur les participants ont été recueillis à partir des formulaires remplis par les participants au début et à la fin des projets, ou encore lorsqu'ils ont cessé d'y participer.

On reconnaît que les données actuelles recueillies sur les participants de l'ICTA limiteront la portée d'une évaluation sommative puisqu'il sera impossible d'évaluer les effets nets du programme. L'approche optimale pour remédier à l'insuffisance des données consisterait à :

- télécharger les coordonnées des clients des dossiers imprimés vers la base de données électronique de l'ICTA;
- obtenir le numéro d'assurance sociale des participants, y compris celui des anciens participants. Il s'agit là de la seule méthode éprouvée pour analyser les effets nets du programme sur l'emploi, la rémunération et le recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Résultats de la participation

L'ICTA a-t-elle donné les résultats attendus et aidé les travailleurs âgés à chercher, à trouver et à conserver un emploi?

La plupart des répondants à l'enquête (80 %) ont estimé avoir amélioré leur employabilité depuis leur participation aux activités de projet. La majorité des répondants ont jugé que la formation reçue et les autres activités auxquelles ils ont participé leur ont permis de trouver un emploi plus rapidement qu'ils n'auraient pu le faire autrement et que leurs compétences ainsi que leur expérience correspondaient bien aux possibilités d'emploi de leur région.

Les résultats sur le marché du travail pour les participants ont été très positifs. La plupart des répondants à l'enquête (75 %) qui ne participaient plus au projet ont trouvé un emploi pendant leur participation à l'ICTA ou après celle-ci. Vingt-quatre pour cent des répondants ont trouvé un emploi pendant qu'ils participaient au projet, 38 % au cours des trois mois suivant la fin du projet et 12 % après plus de trois mois. Au moment de l'enquête, près du quart des participants n'avaient pas trouvé d'emploi.

Au moment de l'enquête, 8,2 mois en moyenne s'étaient écoulés depuis la fin des projets de l'ICTA. Les trois quarts des répondants ont occupé un emploi rémunéré après le projet et, en moyenne, avaient travaillé 45 % des semaines écoulées depuis la fin de leur participation au projet. Près des deux tiers des répondants à l'enquête qui avaient trouvé un emploi ont indiqué que leur participation au programme les avait aidés à cet égard.

Même si un fort pourcentage de répondants occupaient toujours un emploi au moment de l'enquête, bon nombre d'entre eux ont perdu leur emploi dans la période suivant le projet. Au moment de l'enquête, 45 % des répondants occupaient un emploi, soit une diminution de 30 points par rapport au pourcentage de participants qui occupaient un emploi rémunéré à un moment donné dans la période suivant le projet. Après leur participation à l'ICTA, 25 % des répondants à l'enquête ont touché des prestations d'AE pendant 3,5 semaines en moyenne.

Les répondants qui étaient au chômage depuis longtemps (plus de 12 mois) avant de participer au projet de l'ICTA étaient moins susceptibles de travailler après le projet et, en moyenne, ils ont travaillé moins longtemps. Même si cette constatation démontre l'importance des interventions précoces suivant une perte d'emploi, elle indique également que les répondants au chômage depuis longtemps avaient le plus besoin de l'aide offerte par l'ICTA, et constituaient ainsi un groupe cible approprié aux fins du programme.

Dans quelle mesure les résultats ont-ils varié selon les différentes combinaisons d'activités de projet et de types de formation professionnelle employées?

Les résultats découlant des combinaisons d'activités de l'ICTA et de types de formation professionnelle n'ont pu être établis de façon statistique, en partie en raison de la taille restreinte de l'échantillon ayant pu être constitué. La grande proportion des participants à l'ICTA ayant participé à de multiples activités d'amélioration de l'employabilité (et peut-être à différents moments) se démarque et se distingue des tendances typiques en ce qui a trait à la participation à des programmes similaires du marché du travail, ce qui présentera des problèmes pour mesurer les répercussions de chaque activité de l'ICTA et des combinaisons d'activités dans le cadre d'évaluations sommatives futures.

Quelles sont les premières pratiques exemplaires et leçons apprises en ce qui a trait à la conception et à l'exécution des projets de l'ICTA?

Les informateurs clés de tous les groupes ont dégagé plusieurs éléments qui pourraient être améliorés ou appliqués à plus grande échelle pour renforcer un programme qu'ils jugent par ailleurs très efficace. Ces éléments comprennent un plus grand délai d'exécution pour le lancement du projet, un programme de plus longue durée, l'adaptation continue des projets, l'amélioration des compétences des animateurs, la collaboration avec des

partenaires et davantage de ressources pour des éléments comme la mise en valeur du potentiel auprès des employeurs et l'octroi de subventions salariales.

De plus, les participants de tous les groupes ont cerné diverses pratiques et caractéristiques du programme jugées efficaces dans le cadre des projets actuels, notamment l'adaptation en fonction des besoins, des intérêts et des styles d'apprentissage des participants, le recours à des employés compétents, le soutien par les pairs et l'apprentissage de l'informatique.

5. Recommandations

À partir des résultats de l'évaluation formative, les recommandations suivantes ont été formulées en vue d'effectuer un suivi.

- Le programme gagnerait à définir clairement et précisément les critères d'admissibilité ainsi que des règles en matière de souplesse.
- La portée des évaluations futures est limitée par l'absence de NAS. Une approche optimale en vue de la réalisation de futures évaluations sommatives de l'ICTA serait de recueillir les NAS de façon à faciliter l'identification des participants et l'établissement de liens entre les données.
- Compte tenu des résultats observés à court terme en ce qui a trait à l'emploi, on recommande que les évaluations futures portent sur les répercussions à plus long terme sur la situation des participants aux projets de l'ICTA par rapport au marché du travail (employés, chômeurs et motifs expliquant l'incapacité à trouver un emploi, inactifs, y compris les retraités), à leur rémunération et à leur recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.